

Louis Favreau et Ernesto Molina

Le mouvement coopératif québécois et la solidarité internationale L'expérience de SOCODEVI



Ce document est le produit d'une collaboration entre l'ARUC-DTC et l'organisation de coopération internationale SOCODEVI. Pour plus d'informations sur les deux organisations, voir leurs sites :
<http://aruc-dtc.uqar.qc.ca>, le site de l'ARUC-DTC
<http://socodevi.org> le site de SOCODEVI

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent toutefois que les auteurs du dit document.

ISBN : 978-2-89251-466-7
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec, 2012
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

Vous pouvez télécharger ce document sur les sites Internet suivants :
<http://aruc-dtc.uqar.qc.ca>, le site de l'ARUC-DTC
<http://www.projetdesociété.coop> le site du suivi de la conférence internationale de Lévis
<http://socodevi.org> le site de SOCODEVI
<http://www4.uqo.ca/crdc-geris/> le site de la CRDC
<http://www.uqo.ca/observer/> le site de l'ARUC-ISDC

Appui à la réalisation de la recherche



Appui à la publication du présent document



Louis Favreau et Ernesto Molina

Le mouvement coopératif
québécois et
la solidarité internationale
L'expérience de SOCODEVI



Table des matières



Avant-propos	
La solidarité internationale dans le mouvement coopératif : une conviction historiquement ancrée	III
Chapitre 1	
La coopération internationale de proximité aujourd'hui	1
Chapitre 2	
Le travail de SOCODEVI dans les communautés du Sud : cinq expériences probantes (Afrique, Amérique latine et Asie)	11
Chapitre 3	
Les conditions de réalisation de projets de développement au Sud	23
Chapitre 4	
Derrière et devant SOCODEVI : un mouvement	37
Chapitre 5	
Mise en perspective : ce que 25 ans d'expérience ont appris à SOCODEVI	45
Chapitre 6	
25 années de mutation du monde : la coopération internationale mise à l'épreuve	51
Chapitre 7	
Un mouvement coopératif international qui se renouvelle : l'espoir qui se réinvente	59
Notes	61
Bibliographie	63

Avant-propos



La solidarité internationale dans le mouvement coopératif : une conviction historiquement ancrée

Les coopératives ont une longue, très longue histoire. Plus d'un siècle et demi quand on remonte aux coopératives pionnières comme celle de Rochdale (1844) et aux mutuelles. Historiquement, elles ont été portées par le mouvement des travailleurs et des agriculteurs dans les pays du Nord, permettant ainsi d'illustrer les possibilités d'une société plus démocratique, plus équitable et plus solidaire. Même si elles courent toujours le risque d'être banalisées par le marché capitaliste ou instrumentalisées par l'État, les coopératives jouent toujours aujourd'hui un rôle économique et social significatif dans bon nombre de secteurs, depuis l'agriculture et la forêt en passant par les services financiers (épargne et crédit, assurances), la consommation, le logement, la santé, les services funéraires, etc.¹

Sans remonter aussi loin dans le temps, des milliers de coopératives ont aussi vu le jour dans les pays du Sud. De petits producteurs agricoles se sont organisés, des communautés se sont donné les services d'une finance de proximité, des services de base en matière de santé ou en matière d'infrastructures (énergie solaire par exemple). Dans le Sud, elles ont souvent le support d'organisations issues du mouvement coopératif du Nord pour leur développement. La Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) est de celles-là.

Avec la crise actuelle, les coopératives reviennent plus que jamais à l'avant-scène dans pratiquement tous les pays. L'adoption par l'ONU de l'Année internationale des coopératives en 2012 n'est pas le fruit du hasard. Avec les années 1980, nous sommes engagés dans une nouvelle phase historique du capitalisme : celle d'un capitalisme triomphant, caractérisé d'abord par sa dynamique financière et boursière, par une interdépendance économique accrue à l'échelle de toute la planète et par des délocalisations sans

précédent. Cela a donné une « mondialisation libérale ». La crise est globale, avec une reprise à la hausse des inégalités entre le Nord et le Sud (et au sein de ces espaces), un retour de la précarité dans le monde du travail et une urgence écologique sans précédent. Le modèle dominant a non seulement démontré son incapacité à satisfaire les populations, il est aussi un facteur majeur de dégâts écologiques (inondations, sécheresses...) adossés au chômage de longue durée et à la perte d'emplois. Ce qui incite de plus en plus de communautés et de mouvements à compter d'abord sur eux-mêmes et à développer des initiatives économiques solidaires pour faire face à leurs besoins.

Les coopératives ne sont pas la panacée : elles n'offrent pas de garanties complètes contre de possibles dérives. Elles n'en demeurent pas moins incontournables dès lors qu'il s'agit de mettre en oeuvre, concrètement, une « autre économie » au service de la société parce qu'elle est notamment fondée sur l'intercoopération à petite échelle (la communauté locale) comme à très grande échelle (au plan international). On trouvera donc ici une organisation de coopération internationale du Nord issue du mouvement coopératif québécois et opérant depuis plus de 25 ans sur une plus grande échelle en ayant accompagné jusqu'à maintenant plus de 650 organisations dans 40 pays du Sud. Comme on le verra, ce travail s'appuie d'abord sur cette conviction de l'intercoopération. Mais avant de plonger au cœur de cette organisation, interrogeons-nous un moment sur une question-clé qui traverse toute la coopération internationale, y compris le mouvement coopératif québécois qui a donné naissance, en 1985, à SOCODEVI : comment sortir du dilemme « Secours d'urgence ou empowerment des communautés (prise en charge des communautés par elles-mêmes) » ?

Cette monographie de SOCODEVI est le produit d'une collaboration entre l'organisation et les auteurs. Toutefois, il ne s'agit pas d'une monographie autorisée. Seuls les auteurs peuvent être tenus responsables des propos tenus dans ce texte.

Le texte s'appuie sur une méthodologie qualitative. Dans cette étude-ci, il s'agit d'une monographie de l'organisation SOCODEVI qui en reconstitue les composantes les plus déterminantes : origine et itinéraire sociopolitique ; mission de l'organisation ; activités principales ; budget et personnel ; fonctionnement démocratique ; partenariats de réalisation dans le Sud ; partenaires financiers ; résultats au plan économique et social. En amont et en aval, il s'appuie sur une mise en contexte et une mise en perspective, ce qui permet d'ordonner les faits d'une certaine manière, celle des sciences économiques et sociales et non celle de la gestion, et de leur procurer un sens.

Chapitre 1



La coopération internationale de proximité aujourd'hui

Aide d'urgence et aide au développement

Vision mondiale entreprend régulièrement comme bien d'autres ONG des campagnes de soutien pour lutter contre la famine en Afrique ou les inondations au Pakistan ou un tremblement de terre en Haïti. L'aide humanitaire (ou le devoir d'assistance) est à nouveau entrée avec force dans l'espace public de la dernière décennie d'autant plus que les « catastrophes dites naturelles » ont été de plus en plus récurrentes, voire extrêmes. Au sein des OCI, le secours d'urgence tend à prévaloir de plus en plus. Effet majeur : cela brouille le travail de développement qui agit sur les causes réelles de ces drames. On y va d'un don d'autant plus qu'on croit à des phénomènes de caractère accidentel. Bref, les famines, sécheresses et inondations semblent nous tomber dessus comme une fatalité. Certaines OCI et non les moindres (*Vision mondiale*, Caritas internationalis, etc.) surfent sur ces phénomènes. Peut-on sortir du dilemme dans lequel nous enferme cette aide liée aux catastrophes ?

D'abord, lorsqu'on a un minimum de sens critique, on demeure toujours un peu surpris de voir que des ONG de développement s'orientent de plus en plus vers le secours d'urgence mais, à l'inverse surtout, de voir que des ONG d'urgence (comme *Vision mondiale*, ONG confessionnelle pentecôtiste) se présentent comme « des organisations de solidarité internationale qui luttent contre toutes les formes de pauvreté et d'injustice à travers des programmes d'aide humanitaire d'urgence, de développement et des actions de plaidoyer » (publicité récente de *Vision mondiale*, journal *La Presse*, 23 juillet 2011).

On croit rêver ! Cela devient un problème si on ne prête pas attention à la **diversité des conceptions** du développement des communautés, de la lutte contre la pauvreté, de la

justice sociale et de la diversité des formes d'intervention d'urgence, de développement et de plaidoyer. Elles ne vont pas toutes dans la même direction. Qu'est-ce qui peut bien distinguer des organisations comme SOCODEVI et son alter ego Développement international Desjardins (DID) par exemple des organisations qui en réalité sont centrées sur l'aide humanitaire sans oublier la motivation religieuse qui en anime aujourd'hui plusieurs ? On tentera ici de démêler les choses en situant SOCODEVI à l'intérieur de l'histoire des OCI du Québec des années 60 à aujourd'hui, histoire riche d'enseignements à ce propos. Nous dégagerons par la suite les nouveaux enjeux de la coopération internationale auxquels cette organisation tente de répondre.

Coopération internationale de proximité hier et aujourd'hui

En matière de développement économique, on sait que l'influence décisive est entre les mains des multinationales, des grandes organisations internationales et des États des pays du Nord². Cependant, les formes qu'a prise la coopération internationale de proximité³ dans les 30 à 40 dernières années ont changé la donne en faisant émerger sur l'avant-scène de nouveaux acteurs issus des communautés locales et de mouvements (organisations de quartier, regroupements villageois, coopératives, associations de femmes, de jeunes, de producteurs, etc.). Copans, dans son ouvrage (2006), parle surtout des ONG mais elles ne sont pas les seules : des gouvernements locaux, des diasporas (l'exemple des Maliens en France est significatif à cet égard), des organisations paysannes, des syndicats de travailleurs ou des organisations du mouvement coopératif sont aussi parties prenantes d'initiatives locales, nationales et même internationales (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2008 et 2010) répondant à l'exigence du **droit au développement** (pas seulement ou principalement au devoir d'assistance) des populations du Sud.

De ce côté-là des choses, le Québec de la coopération internationale de proximité n'a jamais été en reste. Il est très engagé dans ces nouvelles dynamiques : le monde agricole, par l'Union des producteurs agricoles – Développement international (UPA-DI), est particulièrement actif dans le soutien à des organisations paysannes dans une douzaine de pays d'Amérique latine et d'Afrique et très présent dans le mouvement international des agriculteurs ; le syndicalisme des travailleurs soutient des projets de développement en collaboration avec des syndicats du Sud (DSI) et participe de plain-pied au sein de la nouvelle Confédération syndicale internationale (la CSI) ; le mouvement coopératif québécois travaille à l'émergence de coopératives dans le Sud (par les deux dispositifs que sont SOCODEVI et DID) tout en étant actif au sein de l'Alliance coopérative internationale (ACI) et dans les initiatives qui gravitent à sa périphérie comme les Rencontres du Mont-Blanc (RMB) et le Sommet international des coopératives organisé par Desjardins en collaboration avec l'ACI. De plus, plus de 65 organisations de coopération internationale (OCI) québécoises – regroupées au sein de l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI) –, travaillent, bon an mal an, avec des partenaires locaux au Sud. D'autre part, le Québec est souvent porteur d'initiatives Nord-Sud d'envergure internationale : la marche mondiale des femmes et depuis peu des réseaux internationaux d'économie coopérative, sociale et solidaire (Rencontres du Mont-Blanc, Sommet international des coopératives, etc.).

Les OCI du Québec : leur coopération avec le Sud

Au tournant des années 70, les organisations de coopération internationale (OCI) québécoises se sont inscrites dans de nouvelles formes d'intervention avec le Sud dépassant le secours d'urgence : en soutenant l'organisation de communautés dans des bidonvilles, en accompagnant des initiatives socioéconomiques (des entreprises à propriété collective ou de développement économique local), notamment au sein du secteur informel de nombreuses villes du Sud. Les OCI du Québec, partenaires d'initiatives au Sud, sont, en tout ou en partie, des organisations d'abord de développement (ONGD) plutôt que des ONG de secours d'urgence ou d'aide humanitaire. C'est très nettement le cas de SOCODEVI comme on le verra.

Pendant, aujourd'hui, la pression des pouvoirs publics qui sont en contrôle de l'aide (le gouvernement fédéral par l'Agence canadienne de développement international) est forte et incite à revenir à des formes plus traditionnelles de coopération internationale. Nous faisons l'hypothèse que l'aide internationale d'aujourd'hui, dans la dernière décennie, est en train d'opérer un **important virage** pour, d'une part, revenir à des formes d'aide traditionnelles (assistantat) et, d'autre part, à des formes assez inédites de mariage d'OCI avec des multinationales opérant dans le Sud, notamment des minières⁴. Ce virage a des conséquences : il est en train de favoriser le **recul** des OCI centrées sur le développement économique et social des communautés et (ou) sur le plaidoyer au bénéfice d'OCI de caractère confessionnel dont l'action première est humanitaire ou au bénéfice d'un travail avec de grandes sociétés canadiennes dont la réputation sociale et environnementale laisse pour le moins à désirer. La coopération née au sein des OCI du Québec à partir des années 70, par **sa contribution, ses acteurs et ses finalités**, s'était démarquée de ces pratiques. Celle du mouvement coopératif, comme nous le verrons, participe de cette même dynamique.

En effet, les OCI québécoises sont devenues, au fil du temps, des lieux privilégiés de **pratiques de développement durable des communautés**. Ce qui a signifié, grosso modo, un travail autour de trois axes :

- [1] une intervention de soutien à des projets de développement à l'intérieur de communautés locales motivées par le changement de leurs conditions de vie sur le plan de l'emploi, de la santé, du logement, de l'éducation ;
- [2] la défense et la promotion, sous le mode coopératif ou associatif, des droits sociaux des habitants des bidonvilles, par l'intermédiaire de groupes de quartier autour de questions vitales comme l'accès à l'eau et à l'électricité de même qu'à de l'équipement collectif de base en matière de santé et d'éducation (des dispensaires, des écoles...);
- [3] la mise en oeuvre de démarches de développement économique et social, local et intégré, permettant de créer un tissu économique local autour de priorités qui génèrent des projets à volets multiples dans lesquels se croise la résolution de problèmes d'emploi, d'habitat, de santé communautaire, de production agricole plus écologique, etc.⁵

La coopération québécoise dans les pays du Sud : une première distinction s'impose

En fait, pour y voir plus clair, il faut plonger dans l'histoire des OCI de la fin des années 60 où commence à émerger la distinction entre trois notions : celle d'« aide inter-

nationale », celle de « coopération internationale » et celle de « solidarité internationale ». La première a trait à l'aide humanitaire ou aide d'urgence ; la seconde au soutien financier, technique et professionnel de pays du Nord aux pays du Sud – par exemple l'envoi de coopérants – ; la troisième, à des projets conjoints Nord-Sud sans coopérants, avec des organisations soeurs – par exemple des coopératives dans le commerce équitable, des coopératives agricoles du Nord soutenant des coopératives agricoles au Sud. Cette distinction n'est pas gratuite : ces pratiques différentes de « coopération » s'appuient sur des logiques spécifiques comme l'indique le tableau qui suit. Cerner ces différentes logiques permet d'éclairer les choix que l'on peut faire et, en dernière instance, par de là le souhaitable, le champ des possibles.

« Il existe trop peu de ressources financières dédiées au renforcement des coopératives chez les bailleurs de fonds. Il faut multiplier les efforts pour convaincre ces derniers que la lutte à la pauvreté passe dans les pays en développement par la mise sur pied d'entreprises associatives appartenant aux populations » affirmait l'actuel directeur de

Typologie des interventions dans la coopération Nord-Sud			
Dimensions/Critères	Aide internationale	Coopération internationale	Solidarité internationale
Finalité	Philanthropie	Aide au développement	Justice sociale, développement, réciprocité et auto-organisation
Organisation	Logique d'urgence <i>Exemple : aide aux réfugiés</i>	Logique d'accompagnement du développement local fondée sur un apport technique et professionnel <i>Exemple : envoi de coopérants</i>	Logique de mobilisation sociale fondée sur un travail avec des organisations soeurs <i>Exemple : commerce équitable</i>
Institutionnalisation	Démarche de promotion pour le financement d'activités humanitaires	Démarche d'information et d'éducation aux problèmes de développement local	Démarche de réciprocité autour d'activités d' <i>empowerment</i> (prise en charge)
Populations locales visées	des bénéficiaires	des collaborateurs	des partenaires

SOCODEVI, Réjean Lantagne, dans son exposé à la conférence internationale de Lévis en 2010. Comment expliquer la chose ?

Une partie de l'explication à cette rareté réside dans la tendance qui monte présentement et qui semble être celle de drainer les ressources financières aussi bien qu'humaines dans cette logique d'urgence où la compassion prévaut sur le reste. Elle est d'autant plus forte que les « catastrophes dites naturelles » ont tendance à augmenter parce que la crise climatique est venue les amplifier (sècheresses, inondations, etc.). Les limites de cette intervention sont celles d'obéir principalement à une logique philanthropique qui oublie que les communautés du Sud ne sont pas surtout victimes de malchance mais plutôt plongées dans la dépendance et l'exclusion et, aujourd'hui, aux prises avec les effets de plus en plus marqués du réchauffement climatique sur leur agriculture, leurs pêcheries, l'habitat côtier, etc. L'Afrique de l'Ouest en fait la démonstration depuis au moins une décennie. *Caritas*, *Save the Children* ou *Vision mondiale* participent principalement de cette logique. Ce type d'aide s'inscrit donc rarement dans une logique de long terme dont la ligne de force serait l'*empowerment* des communautés et l'action collective pour peser sur les décisions des pouvoirs publics afin de modifier le cours des choses : agriculture écologiquement intensive, aménagement durable des forêts, politique agricole qui favorise le développement de l'intérieur et non le circuit de l'exportation, développement de l'habitat coopératif ou associatif dans des quartiers populaires de bidonvilles... ne constituent pas leur tasse de thé quotidienne.

Une autre partie de l'explication réside aussi dans le fait que non seulement des ONG s'engagent aujourd'hui davantage dans ce versant de l'aide internationale mais que des gouvernements vont dans le même sens. Le virage en cours de l'ACDI semble plutôt le confirmer. Les travaux de Philippe Ryfman, spécialiste français de la question humanitaire, vont dans le sens de soutenir notre hypothèse : « les frontières de l'humanitaire, au lieu de se rétracter, tendent au contraire à englober de nouveaux domaines » (2007 : 817) étant donné les nombreux défis qu'elles affrontent maintenant : « l'ampleur des conséquences matérielles et humaines de certaines catastrophes naturelles, crises humanitaires résultant de conflits armés, le paludisme, le SIDA, l'accès à l'eau, aux médicaments essentiels... » (2007 : 834).

Par contre la « coopération internationale », au sens spécifique de ce terme, peut avoir une portée structurante : des milliers de coopérants – 600 par année en moyenne pour le Québec – travaillent dans les pays du Sud sur la base de leur expertise professionnelle et de leur compétence sociale en servant souvent, à leur retour, de passerelle entre organisations d'ici et organisations du Sud. Le risque de cette coopération au développement demeure cependant d'avoir, dans certaines circonstances, un caractère supplétif. Mais elle peut s'inscrire dans une logique de développement lorsqu'elle est arrimée à de solides partenariats avec des ONGD du Sud. Moins happée par l'urgence, elle peut mieux avoir des effets structurants d'organisation des communautés locales.

La « solidarité internationale » s'identifie plus directement à la construction d'une « autre mondialisation », d'une mondialisation plus solidaire et plus démocratique. Cette tendance est plus récente. Elle peut être :

- [1] **socio-économique**, c'est-à-dire une mobilisation qui contribue à l'organisation économique et sociale de bidonvilles et de villages, en misant par exemple sur le commerce équitable. C'est le cas au Québec de l'ONG Équiterre ou d'OXFAM-

Québec. Ou encore, en structurant l'entraide et en la transformant en mutuelles, en caisses d'épargne et de crédit, en habitat populaire et coopératif autour d'espaces communs comme c'est le cas, par exemple, de SOCODEVI et de DID; en favorisant des jumelages de villages, comme c'est le cas de SUCO.

- [2] **sociale**, c'est-à-dire une mobilisation qui favorise le développement de services de proximité dans le cadre de partenariats entre ONG du Nord et du Sud qui interviennent dans le même domaine comme la santé communautaire. C'est le cas du partenariat du regroupement des professionnels de l'organisation communautaire des CLSC (le RQIIAC) avec les associations de santé communautaire au Mali.
- [3] **sociopolitique**, c'est-à-dire une mobilisation d'organisations faisant du plaidoyer sur des questions sociales sensibles et de caractère politique (au sens de défense du bien commun), des questions comme celle de la dette des pays du Sud, du travail des enfants, des paradis fiscaux, du développement minier sauvage ou du système mondial d'allègements fiscaux et de subventions aux pétrolières et aux gazières, etc. C'est le cas de Kaïros par exemple ou d'Alternatives.
- [4] **socio-écologique**, c'est-à-dire une mobilisation pour développer une agriculture écologiquement intensive, favoriser l'électrification de villages par des énergies renouvelables ou encore la lutte contre la déforestation. C'est le cas de SOCODEVI et d'UPA-DI.

Bref, la coopération internationale de proximité est beaucoup plus diversifiée qu'on le pense généralement et, surtout ne se réduit pas à une aide de caractère humanitaire. Elle repose sur des pratiques diverses dont certaines sont inscrites certes dans une logique humanitaire, d'autres dans une logique de développement sur fond de soutien technique et professionnel. D'autres enfin, sur fond de réciprocité, d'échange interculturel et de solidarité internationale entre partenaires. Ce qui ne va pas c'est qu'on assiste à la mise en place d'une aide de plus en plus éloignée des enjeux économiques, sociaux et écologiques qui la sous-tendent. **Le progrès actuel des communications à l'échelle de la planète vient amplifier le développement de ce marché mondial de la compassion** qui dissimule les questions de justice sociale, économique et climatique. La question d'hier est alors revenue sur le tapis : le rôle de la « coopération Nord-Sud » est-il de drainer cette émotion à des fins d'urgence principalement ou de faire progresser des projets de développement dans les communautés ?

Durant les décennies 1970 à 2000 s'était amorcé un processus de transformation des ONG du Nord. Les interventions visaient l'organisation des communautés locales du Sud en s'inspirant de l'approche d'*empowerment* des communautés et de la justice sociale. Durant ces trois décennies, l'intervention des ONGD a pris un virage vers des formes de coopération innovatrices. Le « social » a alors pris une nouvelle dimension, celui de l'*empowerment* des communautés. Dans les années 1990 on a même commencé à changer d'échelle d'intervention et à intervenir au plan économique en aidant l'économie populaire des pays du Sud à se structurer⁶.

Quel type d'argumentaire fonde cette évolution ? D'abord un fort sentiment d'échec des coopérations étatiques des pays capitalistes du Nord au Sud, d'échec du communisme

suivi de son effondrement, d'échec des mouvements de libération nationale et de leur modèle « développementiste » et, à coup sûr, d'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS). Que pouvons-nous faire maintenant se demandent alors des milliers de coopérants, de dirigeants d'organisations paysannes et coopératives, de travailleurs ? Ne disposant pas de modèles de référence comme à une certaine époque, **les mouvements sociaux sont face à eux-mêmes** et, du coup, sont amenés à réinterroger les fondements du développement de leur société, les modes d'organisation de la démocratie et leur mode de coopération internationale. **De nouveaux thèmes sont apparus** comme composantes nécessaires du développement pouvant générer aussi de nouvelles stratégies d'intervention : le rôle des gouvernements locaux ; le développement de partenariats entre ONG, associations, municipalités et PME ; le développement durable et solidaire des territoires ; le développement d'organisations économiques populaires et d'entreprises à finalité sociale auxquelles on associe généralement les coopératives et l'économie populaire solidaire⁷ et la coopération internationale de proximité ou décentralisée... Tout cela a été accompagné d'une batterie de nouveaux créneaux et de dispositifs tels les finances solidaires ou de proximité, le commerce équitable, le tourisme durable, la souveraineté alimentaire... Le tout de plus en plus lié à la prise de conscience d'enjeux devenus internationaux (la crise alimentaire, la crise climatique, la crise énergétique), la naissance d'un mouvement citoyen international (le Forum social mondial – FSM – notamment) et le renouvellement de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Un nouveau paradigme de développement depuis le début du 21^e siècle ?

Ce sont, entre autres, des économistes du Sud qui ont à nouveau ouvert le débat sur la notion de développement en introduisant l'indice de développement humain (IDH), ouvrant la porte à la dimension sociale dans la manière de mesurer les progrès d'une société (espérance de vie, niveau d'éducation...). Année après année depuis 1990, cet indicateur alimente la base de calcul du *Rapport sur le développement humain* que publie le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ce qui a remis en question la légitimité du PIB comme unique indicateur de référence.

Puis, un certain nombre de travaux à l'intérieur des institutions internationales ont ouvert le débat sur le développement durable (le sommet de la Terre de Rio en 1992 a été particulièrement percutant à cet égard). Le développement est donc devenu de plus en plus, au sein de la coopération internationale, une notion plutôt conçue comme une **mobilisation économique, sociale et écologique** de toutes les potentialités d'un pays (d'une région ou d'une communauté locale – autrement dit un développement de l'intérieur et un développement durable – autour d'un certain nombre d'objectifs d'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations. Il nécessite la croissance mais ne se confond pas avec elle. Le mouvement coopératif dans toutes ses composantes se sent très à l'aise avec ça. Cette dynamique rejoint tout-à-fait la déclaration de principe de l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui la révisé lorsque jugé nécessaire : en 1995, elle a introduit un 7^e principe sur l'engagement envers la communauté et, en 2011, à son congrès de Cancun, elle a remis en débat le même principe pour y inscrire explicitement la notion de développement durable. Cet amendement sera soumis à la prochaine assemblée générale de l'ACI à Manchester fin 2012.

Ceci étant dit, il faut reconnaître que, dans le fil des deux dernières décennies, c'est de l'initiative du mouvement écologique qu'a surgi ce que Lipietz qualifie de plus grande

percée conceptuelle de la fin du XX^e siècle, le **développement durable**. L'exigence intergénérationnelle introduite par la notion de développement durable (Lipietz, 2009; Gadrey, 2010) a eu de fortes retombées. Forcée au sein de grandes institutions internationales de caractère culturel (UNESCO) ou social (Rapport Bruntland en 1987, Sommet de Rio en 1992), l'expression s'est rapidement diffusée et déborde aujourd'hui les organisations et mouvements qui ont fait de l'écologie leur horizon central pour être réappropriée par l'ensemble des mouvements sociaux (coopératives, syndicats, ONG, etc.) à la faveur de la montée en puissance du mouvement citoyen international. La majorité des ONGD de par le monde s'inscrit d'ailleurs aujourd'hui dans cette conception pluridimensionnelle du développement. D'où une coopération qui s'appuie sur cinq grands critères :

- 1) des groupes qui font la promotion de la démocratie ;
- 2) des projets qui appuient la création d'organisations populaires dans les communautés ;
- 3) des projets qui favorisent la promotion collective des femmes ;
- 4) des projets capables de susciter des alternatives économiques ;
- 5) des projets qui mettent en œuvre une gestion populaire de défense et de promotion des écosystèmes.

Le marqueur écologique devient le nouvel enjeu de la coopération internationale

Un certain nombre d'OCI n'hésitent pas à « surfer » sur le misérabilisme et à aiguïser les émotions en lieu et place d'une éducation à la solidarité Nord-Sud pour garantir leur pérennité. D'autres, comme SOCODEVI, affichent une autonomie de vision et de pratique en s'appuyant sur des mouvements. Dans le cas de SOCODEVI, comme nous le verrons, ce sont les différentes composantes du mouvement coopératif québécois qui forment les assises de son travail dans le Sud. Dans un contexte où les États sociaux, partout au Sud, sont à reconstruire (Favreau et Fall, 2007 : 343-378), le travail structurant en matière de coopération internationale consiste à s'organiser dans des secteurs qui ont des impacts sur les politiques de développement au lieu de se laisser prendre au jeu d'un travail uniquement technique et humanitaire qui ne remet en cause ni les paradigmes traditionnels de l'appui public au développement, ni les fondements des inégalités.

Dans la situation actuelle de raréfaction des ressources dédiées à la coopération internationale, la tentation est grande pour certaines OCI de développer des stratégies de survie au prix d'un renoncement partiel ou total à leur identité fondatrice. Sous prétexte d'un resserrement du financement public et d'une professionnalisation du dispositif d'intervention, l'engagement citoyen cède la place à la technocratie, la marge d'innovation se restreint et les valeurs démocratiques et de justice sociale se perdent au nom du réalisme. Avec le résultat que les populations censées participer de cette coopération passent du statut de partenaire à celui de simple client.

Au Québec, nombre d'organisations ont assez bien compris que la mondialisation en cours obligeait à **multiplier les échelles d'intervention** pour passer du travail d'organisation au plan local à l'action à l'échelle internationale. Les politiques actuelles du gouvernement fédéral, principal levier de la coopération avec le Sud, forcent cependant toutes les OCI à se reconfigurer parce que le financement public est de plus en plus sélectif. D'autre part, la crise écologique les force à se poser de front la question suivante : comment réinventer l'économie, au Nord comme au Sud, et l'orienter vers un type de

société qui entend non seulement être porteuse de justice économique et sociale mais également respecter les équilibres écologiques? L'économiste Jean Gadrey résume fort bien la chose en disant que « nous assistons à la **première crise socio-écologique du capitalisme financier et boursier**, la première où la raréfaction des ressources et les dégâts écologiques ont eu une influence sur le plongeon économique » (Gadrey, 2010). L'illustration par excellence de cette situation est l'organisation mondiale de la production d'énergie basée sur le pétrole et les combustibles fossiles par un système de subventions et d'allègements fiscaux qui empêche les pouvoirs publics de réorienter leurs priorités vers les énergies renouvelables. Bref, l'urgence écologique (Favreau et Molina, 2011 : 47-66) nous semble en passe de devenir **une question plus décisive, celle qui est en voie d'en structurer bien d'autres**. Ceci étant dit, reconstituons l'itinéraire de SOCODEVI de sa naissance en 1985 jusqu'à aujourd'hui : sa conception de la coopération internationale, ses stratégies de développement, ses réalisations dans le Sud, sa démocratie comme organisation et la participation de ses membres, bref son identité et sa spécificité comme organisation engagée dans le développement international.



Chapitre 2



Le travail de SOCODEVI dans les communautés du Sud : cinq expériences probantes (Afrique, Amérique latine et Asie)

La Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) fait partie de ces OCI qui sont sorties du dilemme de l'intervention d'urgence ou du parti-pris pour le développement en misant sur l'*empowerment* durable des communautés. Sans ignorer pour autant le secours d'urgence lorsque leurs partenaires font face à cet enjeu. Rien n'est plus parlant que de commencer par rendre compte de quelques réalisations parmi les plus significatives qui traversent l'histoire de cette organisation.

Coopération internationale Nord-Sud et développement durable : SOCODEVI en Bolivie dans le secteur agricole

SOCODEVI a accompagné, depuis sa naissance en 1985, quelques 650 organisations dans des domaines aussi variés que les ressources forestières, la mise sur pied de mutuelles de santé et d'assurances ou le commerce équitable de différents produits du secteur agroalimentaire pour ne parler que de ceux-ci. Le tout dans une quarantaine de pays. Parmi les projets réalisés, une expérience de 10 ans de collaboration avec des communautés paysannes en Bolivie se démarque assez bien.

« Lorsqu'on met les efforts et les ressources suffisantes pour rejoindre les populations là où elles se trouvent, c'est-à-dire dans le milieu rural et dans le secteur agricole, on peut lutter de façon efficace contre la pauvreté et commencer à rêver d'un monde plus juste, plus solidaire et plus équitable », nous confie en entrevue Réjean Lantagne, directeur

général de SOCODEVI, en se référant au projet d'appui de son organisation au renforcement de nouvelles coopératives dans le secteur des produits agroalimentaires (des épices, des condiments et des huiles essentielles) en Bolivie.

C'est depuis 1998 que SOCODEVI, avec le soutien de coopératives agricoles d'ici, a entamé un projet d'appui aux producteurs agricoles de la région de Chuquisaca en Bolivie, projet qui visait au point de départ la diversification des activités génératrices de revenus de groupes de paysans boliviens. Après les études nécessaires de diversification et les essais de production adaptés aux particularités géographiques, climatiques et socio-économiques de la région, le choix de la diversification s'est arrêté sur les épices et plus spécifiquement l'origan. La formation et l'assistance technique fournies ont permis aux producteurs de cultiver l'origan sur une petite superficie de leurs fermes. Générer des revenus additionnels pour les agriculteurs, grâce à l'augmentation des superficies dédiées à la diversification des cultures de l'origan et d'autres épices présentait un grand défi de viabilité économique sans oublier la nécessaire mise en œuvre de pratiques favorisant la protection de l'environnement. Ce double défi a été relevé en partie grâce à une coopération Nord-Sud (Québec/Bolivie) bâtie au fil d'une décennie entre membres de SOCODEVI d'une part, et membres de coopératives boliviennes d'autre part. En outre, le projet visait à ce que cette production soit transformée sur place et commercialisée par les mêmes coopératives.

Mais pour atteindre ce dernier objectif, il fallait obtenir une qualité de production et des volumes suffisamment intéressants pour accéder à des marchés d'exportation dans les pays de la région. Les priorités du projet ont finalement été dirigées en bonne partie vers le renforcement des capacités techniques des coopératives elles-mêmes, notamment des capacités de création et de gestion d'une **entreprise de commercialisation des produits**.

Les résultats, sur 10 ans, furent probants : plus de 1 000 familles de 93 communautés dans huit municipalités du Sud-Est de la Bolivie ont doublé leurs revenus grâce à la diversification de leur production agricole. D'autre part, le nombre d'agriculteurs membres de ces coopératives n'a cessé de croître. De plus la certification « bio » a permis de commercialiser leurs produits sur des marchés de niche.

En 2005, une ONG bolivienne intervenant dans le développement rural participatif, *Fundacion Valles*, la centrale de coopératives *Agrocentral* et SOCODEVI créent une coentreprise nommée *Unidad de Negocios de Especies y Condimentos* (UNEC) qui a pris en charge la transformation de l'origan et d'autres épices de même que leur commercialisation. L'UNEC est devenue la principale entreprise exportatrice de produits agroalimentaires de la région en direction de l'Uruguay, de l'Argentine et du Brésil.

Des études de marché et des essais se poursuivent aujourd'hui pour étendre la production à d'autres herbes aromatiques telles que le thym, le cumin et l'anis, ainsi qu'à des essences dérivées de ces plantes. C'est ainsi que la combinaison d'une participation active des dirigeants coopératifs, la volonté des agriculteurs ainsi que l'appui de SOCODEVI et de la Fondation Valles, ont rendu possible la création d'un début d'agro-industrie dans cette région de la Bolivie. Ce projet a même décroché, en 2006, un Prix canadien d'excellence en coopération internationale dans la catégorie des projets de renforcement des capacités de petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, prix octroyé par l'ACDI et l'Association canadienne des manufacturiers et exportateurs. Le budget de cette

réalisation s'élevait à 1,4 million de dollars sur une période de 8 ans dans un partenariat de réalisation établi de concert avec Agrocentral et toutes ses coopératives affiliées. Ces dernières années, cinq autres projets, initiés par les mêmes coopératives d'Agrocentral, ont été appuyés au plan technique et financier par des coopératives agricoles du Québec membres de SOCODEVI⁸ : trois projets de construction de poulaillers de poudeuses, quatre poulaillers de poulets de chair et deux centres d'élevage du porc.

On peut déjà retenir de cette expérience et de ce type de projet de soutien à des communautés du Sud un **premier fil rouge** : l'orientation de toutes ces initiatives de coopération au développement est la « lutte contre la pauvreté » au sens plus fondamental de la lutte contre la dépendance économique. La distinction est importante : c'est la matrice d'origine du modèle de développement coopératif et mutualiste québécois et international depuis ses origines. L'effet est majeur parce qu'en offrant aux communautés du Sud des dispositifs économiques de nature collective susceptibles d'assurer le contrôle de leur propre développement, cela leur permet de se défaire elles-mêmes de la pauvreté.

Coopération internationale Nord-Sud et développement durable : SOCODEVI dans le développement agroforestier au Guatemala

Le tout a commencé en 1996 par un projet d'appui à la création d'un département forestier intégré à une fédération de coopératives agricoles, celle de Las Verapaces, la FEDECOVERA, au Guatemala. Le partenaire québécois à l'origine de cet appui est une organisation membre de SOCODEVI, la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) qui mettra à profit l'expérience d'une de ses coopératives, la Coopérative forestière de Girardville au Lac St-Jean. Ce projet de diversification des activités économiques aura duré cinq ans (1996-2000) et permettra la création d'une pépinière dont la capacité de production est de plus de deux millions de plants par année, avec un service de reboisement de près de 350 hectares par année, principalement sur les terres des coopératives membres de la Fédération, en plus de la vente de plants. De même, cette Fédération de coopératives se mettra en frais d'adopter et de mettre progressivement en place une politique d'aménagement durable de la forêt. Selon SOCODEVI, au bout du compte, 1 800 familles indigènes d'origine Maya, là où cette Fédération coopérative évolue, ont bénéficié directement des résultats de ce projet.

Cela ne suffisait pas. Il fallait aller plus loin. Le partenariat avec cette Fédération s'engagea dans un projet plus ambitieux, un programme de développement de l'entrepreneuriat (le PRODEF) ayant pour but principal de consolider l'ensemble de la Fédération et de son réseau d'organisations membres au plan commercial, financier et organisationnel notamment dans un secteur privilégié par cette Fédération, la cardamome. Bien que le positionnement des petits producteurs sur les marchés internationaux de la filière cardamome apparaissait à première vue comme une utopie, grâce à ce programme qui a roulé de 2002 à 2010, la dite Fédération, au moyen de stratégies commerciales nouvelles et par la mise en place d'un système de traçabilité du producteur jusqu'au client, a réussi à devenir un acteur incontournable dans la filière cardamome guatémaltèque.

La méthode appliquée par SOCODEVI a été simple : d'un côté, le transfert de connaissances et de savoir-faire a permis l'amélioration de la productivité et de la

compétitivité des entreprises familiales et, de l'autre, l'autonomie des organisations appuyées est devenue un levier essentiel pour la création et la distribution de cette valeur ajoutée dans l'économie locale.

En fait, le programme a misé, au plan des stratégies commerciales, sur la participation de FEDECOVERA aux plus importantes foires alimentaires internationales et la mise en place d'un fonds de commercialisation pour accroître les volumes. Ce programme misait également sur le développement d'un marché de niche grâce, d'une part, à la mise en place de systèmes de certification et, d'autre part, au développement de relations directes, sans intermédiaire, avec des clients internationaux.

Les résultats d'affaires que le programme mis en route a permis d'atteindre sont :

- 1) la création et le fonctionnement du département commercial de la dite Fédération ;
- 2) le développement de nouveaux marchés pour la cardamome ;
- 3) une reconnaissance de la marque et de la qualité sur les marchés internationaux ;
- 4) le renforcement des systèmes administratifs dans les coopératives membres ;
- 5) le renforcement des capacités de séchage du produit dans les coopératives de base.

Quelques résultats chiffrés de tout ça : entre octobre 2009 et septembre 2010, les bénéfices nets de la division cardamome se sont élevés à 2,3 millions de dollars et le partenaire guatémaltèque FEDECOVERA est aujourd'hui entièrement autonome. Pour la réalisation de ce projet qui disposait d'un budget de quelques 6,8 millions de dollars sur 8 années (2002-2010) et qui a appuyé également une autre fédération de coopératives agricoles dans le secteur des légumes, SOCODEVI a obtenu l'appui financier de l'ACDI comme principal partenaire financier.

Globalement, depuis 1985, SOCODEVI a appuyé au Guatemala près de 250 organisations coopératives et mutualistes qui font bénéficier directement de leurs activités économiques ou de leurs services des dizaines de milliers de Guatémaltèques.

Le fil rouge de cette expérience au Guatemala a été de travailler non seulement **dans la durée** (10 ans constitue un bon repère de durée) mais aussi **de soutenir la dynamique fédérative des coopératives pour les sortir de leur isolement** : fédérer des coopératives et (ou) soutenir le renforcement de fédérations sectorielles ou régionales apparaît une stratégie de développement aux effets structurants et offrant de meilleures garanties de pérennité. En outre, nous avons pu noter que le **reboisement et l'agroforesterie** qui sont au cœur de la coopération de SOCODEVI avec des communautés du Sud ont pris racine **dans d'autres pays**.

En effet, SOCODEVI, dans son rapport annuel de 2010-2011, fait mention qu'elle travaille aussi au Honduras toujours conjointement avec la Fédération québécoise des coopératives forestières qui y a fait des missions d'appui technique auprès de la Fédération hondurienne des coopératives agroforestières, la FEHCAFOR. Objectifs : durabilité des ressources, plans d'aménagement, certification, professionnalisation du secteur, conservation de biodiversité et développement d'une activité économique viable. SOCODEVI a réalisé plusieurs autres programmes forestiers depuis sa création, au Nicaragua, au Guatemala, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et réalise présentement un projet pilote de reboisement dans la région de La Libertad au Pérou qui vise à doter la région d'un plan régional de reboisement avec une stratégie de conservation des ressources d'une part et une stratégie de développement économique d'autre part. Un nouveau projet similaire est en démarrage dans la région d'Ancash au Pérou.

Coopération internationale Nord-Sud et développement durable : SOCODEVI fournit un appui simultané à des producteurs de cacao de quatre pays de l'Afrique de l'Ouest

À partir d'expériences antérieures réalisées par SOCODEVI, le projet conçu pour soutenir simultanément des coopératives agricoles de quatre pays avait pour objectif de changer d'échelle d'intervention, de mener un travail transnational dans un secteur économique stratégique de ces pays : le cacao.

Le projet avait pour but principal le renforcement et la professionnalisation d'organisations de producteurs de cacao en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Libéria et au Nigeria : ces quatre pays d'intervention représentent près de 50 % de la production cacaoyère mondiale.

De l'ensemble de ces expériences, celle du soutien de SOCODEVI aux coopératives de producteurs de cacao et de café en Côte d'Ivoire de 1986 à 2005 aura été la plus déterminante. Dans cette filière, les principaux défis ont été et continuent d'être la professionnalisation des coopératives et le développement de leur capacité de négociation et de leur pouvoir économique, ce qui veut notamment dire, les constituer en une véritable force de représentation comme coopératives face à des marchés changeants et subissant les aléas des politiques de l'industrie chocolatière internationale.

Les efforts du projet ont visé l'amélioration des opérations, la commercialisation des produits et la gestion d'entreprises, ce qui a permis le développement d'un important pouvoir de négociation par la mise en réseau et le regroupement des organisations en présence. Les coopératives sont aussi devenues plus professionnelles et plus crédibles, et leurs pratiques ont été assainies. Ce sont les succès de ces appuis aux coopératives en Côte d'Ivoire et la méthodologie de travail préconisée par SOCODEVI qui ont permis que le programme ait une envergure transnationale dans une sous-région du continent africain.

Le projet de SOCODEVI s'intégrait au Programme pour le développement durable des cultures pérennes (STCP, son acronyme en anglais) initié par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Ce programme public du gouvernement américain associe l'industrie chocolatière, par sa fondation (la World Cocoa Foundation), dans le cadre d'un partenariat de type public-privé visant « la promotion d'une production durable et la commercialisation d'un cacao de qualité, améliorant l'efficacité de la chaîne de commercialisation, augmentant les revenus des producteurs de petite taille et créant des systèmes de production de cacao économiquement durables, bons pour l'environnement et socialement responsables ».

Comme SOCODEVI a une expertise en matière de développement coopératif, le projet prenait en charge la mise en œuvre de l'une des cinq composantes du programme STCP soit le renforcement des organisations de producteurs de cacao, en l'occurrence des coopératives. L'impact recherché par cette intervention était l'amélioration des conditions de vie des producteurs et l'effet recherché, le renforcement des services aux membres, une gouvernance démocratique et une performance entrepreneuriale et économique des coopératives et autres organisations de producteurs de cacao.

Il est important aussi de souligner que la World Cocoa Foundation a mis en place en 2009 un nouveau programme d'appui pour la région, le CLP (Cocoa Livelihoods Program),

financé par la Fondation Gates et la WCF. C'est un programme de plus grande ampleur, avec plusieurs acteurs d'appui dont SOCODEVI qui est responsable du volet de renforcement des organisations de producteurs, de la mise en place des systèmes de contrôle de qualité et de la diversification des activités économiques. Les partenaires de réalisation sont au nombre de 36 coopératives de producteurs de cacao en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Cameroun.

Le projet exigeait l'élaboration de diagnostics organisationnels, de plans de développement avec une approche participative ainsi qu'un guide systématique de renforcement des capacités des organisations de producteurs agricoles. Pour ce faire, dans une démarche participative avec les organisations concernées, SOCODEVI a d'abord initié la mise en oeuvre des diagnostics organisationnels en utilisant le Guide d'appréciation de la prise en charge locale des coopératives (GAPEC), une méthodologie développée par SOCODEVI (voir plus loin le guide en question p. 29).

Outre l'élaboration de ce guide systématique des actions de renforcement de capacités des organisations de producteurs agricoles et la formation d'agents en développement organisationnel, le projet a procuré des modules de formation et des outils de gestion visant l'amélioration des éléments les moins performants de leur organisation en tant qu'entreprises (qualification du personnel, gestion des ressources humaines...) et en tant qu'associations (fonctionnement démocratique et formation des dirigeants). Le même projet a contribué à la restructuration d'un réseau d'organisations de producteurs ayant pour objectif la mise en marché des récoltes. Cette restructuration a eu comme résultat d'établir **un meilleur rapport de force** dans la négociation sur les prix de vente des fèves de cacao. Bref, ce projet a rendu possible un important travail de plaidoyer pour faire valoir, entre autres auprès de l'industrie chocolatière internationale, les besoins, les intérêts, les aspirations et l'importance des coopératives de producteurs dans le cadre d'un développement plus stable et plus durable du secteur cacaoyer le plus important de la planète. Les différents projets ont pu bénéficier directement à 55 000 producteurs et à leurs familles.

Le **premier fil rouge** de cette intervention a trait à la capacité d'une OCI de changer d'échelle intervention en passant à une **action transnationale**. De plus, il s'agissait d'un secteur stratégique de développement de ces pays. Ce travail révèle aussi qu'à partir d'un certain niveau d'intervention, le changement d'échelle amène à cohabiter activement avec les multinationales, ce qui est assez généralisé dans le secteur agricole où quelques grandes multinationales dominent. La consolidation des coopératives agricoles est majeure pour leur donner une véritable place dans des filières où le capitalisme est particulièrement puissant : les multinationales contrôlent l'ensemble de l'agrofourmiture (Dupont, Monsanto, Cargill), de la transformation alimentaire (Nestlé) et de la grande distribution de masse (Walmart entre autres).

Les coopératives doivent donc se battre pour obtenir une place au sein de ce marché de plus en plus internationalisé et dans un monde de moins en moins équipé d'un minimum de protections sociales liées à des législations sociales (législation du travail, législation coopérative...). « À cette mondialisation par les aigles, essaie de répondre une mondialisation par les fourmis » (Houée, 2009 : 57). Comme le disait bien Michel Griffon, spécialiste international en matière d'agriculture (auteur d'un ouvrage qui a fait parler de lui en 2006, *Nourrir la planète*, et d'un tout dernier livre, *Pour un monde viable* en 2011) lors de la 5^e édition des rencontres du Mont-Blanc à Chamonix en novembre 2011 :

« Il y a de 20 à 25 millions d'exploitations dans le monde qui font de l'agriculture industriellement intensive, ce qui représente 30 à 40 % de la production mondiale... ». Puis, d'ajouter, « il y a deux milliards 400 millions de petits exploitants peu mécanisés, ne disposant pas d'un régime sanitaire adéquat, peu productif et dont l'enjeu est d'accroître leurs rendements avec, en autant que faire se peut, des techniques dont les coûts seraient faibles et une production respectant l'environnement afin de rendre les terres plus fertiles. Griffon ne s'en cachait pas, l'équation est très très difficile à résoudre (propos rapportés de Chamonix par L. Favreau, Oikos blogue coop, <http://www.oikosblogue.coop/?p=9647>, 23 novembre 2011)

Coopération internationale Nord-Sud et développement solidaire de communautés : 20 ans d'appui de SOCODEVI à la mise sur pied d'un réseau de mutuelles d'épargne et de crédit pour des femmes en Côte d'Ivoire

C'est en 1990 que le tout commence : SOCODEVI débute un premier travail de soutien en Côte d'Ivoire en appuyant la création d'une première mutuelle de crédit entièrement contrôlée par des femmes dans la région de Bonoua. Quatre ans plus tard, en 1994, la Mutuelle de crédit des femmes (MUCREFAB) est officiellement fondée avec 417 membres, trois points de service et un portefeuille de prêts de 150 000 \$, apporté en grande partie par SOCODEVI et qui s'est rapidement développé par le remboursement des prêts et par l'épargne liée au portefeuille de crédit. Les objectifs de la mutuelle : faciliter l'accès des femmes au crédit ainsi que favoriser le développement de petites entreprises parmi ses membres leur permettant ainsi d'améliorer leurs revenus.

Six ans plus tard, en 1996, l'appui de SOCODEVI va permettre au secteur de la microfinance de se consolider : une autre mutuelle d'épargne et crédit pour les femmes, la MUCREFBO, est créée à Bouaflé sans compter le soutien à la consolidation de quelques institutions de microfinance déjà existantes. En 1998, un saut qualitatif s'opère : après un appel d'offres international, le programme *MicroStart* du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) confie à SOCODEVI un projet de développement des capacités institutionnelles et organisationnelles pour soutenir quatre institutions ivoiriennes de microfinance, dont la MUCREFAB et la MUCREFBO.

Ce projet de quatre ans était doté d'un budget de près de 1,2 million de dollars. Le but de l'appui du PNUD à ces mutuelles, par l'intermédiaire de SOCODEVI, était de les aider à offrir des services financiers de meilleure qualité afin de faciliter aux micro-entrepreneurs, et prioritairement aux femmes, l'amélioration de leurs activités économiques de petites entreprises. En 2002, à la fin du projet, après ces quatre années d'organisation, 6 500 femmes avaient obtenu un prêt, montant ainsi le portefeuille en cours des quatre mutuelles à 2,6 millions de dollars. De plus, deux des quatre mutuelles dégageaient des surplus et les deux autres avaient atteint un niveau d'autosuffisance de l'ordre de 85 %. Les leçons tirées de ce projet ont alors incité l'Unité spéciale pour la microfinance du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) à donner à SOCODEVI un contrat spécial de rédaction des expériences vécues qui s'est traduit par la publication dont l'intitulé est *Comment identifier les institutions de microfinance prometteuses ?*

Les douze ans de travail de SOCODEVI ne s'arrêtent pas là. En 2003, SOCODEVI va convaincre l'ACDI de devenir un partenaire financier, en injectant un budget de l'ordre de 160 000 \$, afin de mettre en place un nouveau projet de quatre ans qui, cette fois, visera à soutenir trois mutuelles (dont les deux à l'origine du travail en Côte d'Ivoire) dans le but de leur permettre de traverser la période extrêmement difficile à laquelle faisait face le pays tout entier. Le début de la décennie 2000 est en effet une période de hautes tensions entre ethnies et régions qui mettront le pays en état de guerre civile larvée pendant des années. Les conséquences auront été l'affaiblissement considérable de toutes les initiatives citoyennes, y compris celles qui reçoivent le soutien d'institutions internationales et de la coopération de proximité de pays du Nord comme celle que SOCODEVI réalise.

L'objectif était donc d'aider les dites mutuelles à faire face à un environnement clairement hostile à leur développement, notamment en opérant les ajustements requis de leurs outils de gestion compte tenu des défis particuliers provoqués par la situation générale du pays. Diverses considérations ont conduit le projet à recentrer son action en ciblant l'une d'elles d'abord, la MUCREFAB, en y consacrant 70 % du niveau d'effort global du projet. L'appui à la MUCREFBO allait finalement être considéré subséquent malgré l'insécurité prévalant dans sa région. Dans chaque cas, le plan d'intervention proposé aux mutuelles a fait l'objet d'un accord de coopération entre les parties pour fixer les résultats attendus ainsi que les responsabilités respectives de SOCODEVI et des mutuelles concernées.

C'est dans le cadre de ce projet que la MUCREFAB (en 2004) et la MUCREFBO (en 2005) sont devenues toutes deux des réseaux de mutuelles comportant chacune, une union et six mutuelles affiliées, multipliant d'autant la portée du projet d'appui qui a pu faire bénéficier finalement 11 000 personnes et leurs familles. MUCREFAB, le plus important des trois partenaires de réalisation initialement identifiés, rejoignait à elle seule plus de 7 500 femmes membres en 2009 et atteignait un volume de dépôts de près de 2 millions de dollars. Le volume total de crédits accordés avoisinait 2,3 millions de dollars en 2009 et près de 20 millions de dollars de crédit ont été déboursés depuis sa création en 1994. MUCREFAB a ainsi généré en moyenne 125 000 \$ d'excédents annuels et son chiffre d'affaires, en 2009, atteignait près de 1 million de dollars.

Le premier fil rouge de cette intervention est manifeste : le niveau de difficulté de certains pays est tel que le travail dans la durée s'impose d'autant. Vingt ans, dans ce cas-là, ont été le temps nécessaire à obtenir des garanties de solidité suffisante à ces institutions de microfinance. L'**autre fil conducteur** est sans doute que cette finance de proximité, tendance internationale observable, sert le développement de l'**autonomie des femmes** longtemps placés dans des situations de dépendance économique chronique. En outre, la microfinance constitue l'indispensable levier du premier développement dans les communautés du Sud. C'est une « économie de rez-de-chaussée » comme le dit l'historien Braudel (1985), celle qui instaure un marché intérieur, premier chaînon du développement (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2008 : 89-91). Mais ce premier développement, face à l'adversité manifeste dans ce cas, doit compter sur une coopération de proximité de longue haleine et un travail pour fédérer les initiatives locales comme celle de constituer une union (fédération) affiliant le maximum de mutuelles pour faire mouvement.

Coopération internationale Nord-Sud et développement durable : SOCODEVI dans l'appui au développement local de 16 communes rurales du Vietnam

Pendant huit bonnes années, soit de 2000 à 2008, SOCODEVI a travaillé à mettre sur pied un projet de développement local et régional dans les 16 communes les plus pauvres des quatre districts de la province de Soc Trang, dans le Delta du Mekong, au Vietnam. Pour ce projet, SOCODEVI comptait sur un budget de plus de 6,6 millions de dollars en ayant l'ACDI comme partenaire financier. Son partenaire local de réalisation était le Comité du peuple de la Province de Soc Trang, une province de plus de 1,2 million d'habitants. Perspective du projet : contribuer à la réduction de la pauvreté. Comment ?

- 1) par l'augmentation d'activités génératrices de revenus avec une valeur ajoutée potentielle pour la région ;
- 2) en contribuant à la diversification de l'économie de la province ;
- 3) en veillant en particulier à la réduction des iniquités socio-économiques de genre, de même qu'entre la minorité Khmer et la majorité vietnamienne.

Pour y arriver, SOCODEVI a misé sur la création et le renforcement d'organisations de type associatif en milieu agricole et sur le transfert de l'expertise et du savoir-faire du mouvement coopératif québécois. Le projet comportait quatre composantes importantes. La première a été de miser sur une « production participative » à partir de l'application des mécanismes d'un fonds de prêt rotatif (prêt à des paysans qui doivent le remettre à terme afin de servir à d'autres paysans de la communauté), fonds auquel ont accès des groupes de chaque communauté qui ont développé des propositions de projets répondant à des besoins identifiés, le tout en collaboration avec le personnel local qui y travaille.

Une deuxième composante du projet était la production de revenus et le développement rural, avec la mise en œuvre de formations et de programmes de développement des capacités pour les groupes et les familles. La troisième composante était l'extension du développement agricole par l'amélioration des systèmes de production et la diversification de la production agricole de base. Finalement, la quatrième composante avait trait à la santé et à l'éducation à partir d'un programme de mise en œuvre pour renforcer la capacité des ressources humaines dans des emplois ruraux visant les jeunes de même que des investissements significatifs pour améliorer des écoles primaires et les centres médicaux communaux, pour renforcer un réseau de bénévoles de la santé, ainsi que pour fournir du matériel de lecture aux enfants des familles disposant de plus faibles revenus.

Avec la collaboration du gouvernement du Vietnam, représenté par le Comité du peuple de la province de Soc Trang, les actions sur le terrain se sont concentrées sur l'appui aux activités agricoles, volet le plus important du projet. Plus de 75 % des investissements du projet ont été réalisés dans le secteur de la production agricole. La plupart de ces investissements ont été du capital octroyé aux familles rurales pour l'achat de vaches (la priorité qui ressortait du diagnostic initial était la production laitière) et pour les intrants agricoles de même que, à un degré moindre, pour favoriser l'achat de machines agricoles.

C'est ainsi que les agriculteurs œuvrant dans la culture du riz, les cultures maraîchères et depuis plus récemment dans la production de noix de cajou, ont bénéficié d'une

assistance technique et financière afin de consolider leurs activités. À retenir : cet octroi de capital n'était pas un don pour le producteur en tant que tel, mais un crédit que le producteur devait rembourser à son association qui l'utilisait par la suite pour un autre producteur. **C'est la méthode du fonds de prêt rotatif.**

L'investissement productif dans le projet a généré deux résultats au plan du tissu économique local :

1) il a fourni le capital de démarrage dont des familles rurales avaient besoin pour améliorer leur production et ainsi augmenter leur capacité à générer de nouveaux revenus ;

2) il a assuré un processus de capitalisation collective étant donné le remboursement du crédit qui contribue, par effet domino, à maintenir le capital productif dans la communauté. D'autre part, un groupe de 150 formateurs a été constitué pour fournir une formation traitant de la planification des petites entreprises familiales et de la planification de budgets de même qu'une formation pour favoriser l'amélioration des techniques de production, d'élevage et de gestion des récoltes. Les formateurs ont aussi été préparés à mettre en discussion des sujets dits transversaux portant sur l'égalité homme-femme et sur l'environnement.

Ce projet aura suscité quelques expériences innovatrices. C'est ce qui a permis à SOCODEVI d'en tirer quelques leçons. En premier lieu, l'engagement des autorités locales a constitué une clef pour s'assurer que les directives soient données aux départements techniques des ministères afin de collaborer pour développer une approche d'agriculture extensive qui, tout en gardant le cap sur le développement durable, sort les producteurs d'une économie uniquement de subsistance. Cela a aussi démontré qu'il était possible de fournir de l'équipement approprié et des ressources aux producteurs au moment opportun et des intrants adéquats tout en minimisant le risque.

Une autre leçon réfère au fait que les producteurs doivent investir une partie du capital initial requis contribuant ainsi à développer l'esprit de possession de l'activité. Dans cette même perspective, les producteurs ne devaient pas recevoir une subvention pour assister aux formations. Au contraire, cette participation devait être considérée par tous comme faisant partie de leur investissement dans la nouvelle activité génératrice de revenus. Finalement, considérant que la plupart des producteurs pauvres ne peuvent pas prendre trop de risque avec un prêt pour investir dans un domaine où ils manquent d'expérience, il a fallu d'abord garantir des succès sur des petits prêts (pour une ou quelques vaches laitières) avant de les appuyer dans des prêts de plus grande envergure.

Au chapitre des résultats, avec une approche misant sur la participation active des communautés et permettant la prise en charge de leur propre développement, ce projet a permis à environ 5 000 familles d'augmenter leurs revenus de façon significative et à quelques 4 000 familles d'agriculteurs d'augmenter leurs actifs productifs de près de 2 millions de dollars. D'autre part, la coopérative laitière créée dans le cadre du projet comptait en 2008 près de 1 000 familles membres devenant ainsi un modèle de développement du secteur pour tout le pays.

Un autre résultat du projet a été la création de 120 groupements de base, lesquels assurent aujourd'hui que quelques 3 000 familles membres aient accès à des services d'épargne. Un fonds de microcrédit, géré de façon autonome par les membres des groupements, sert également à appuyer des activités génératrices de revenus dans leur communauté. Finalement, 12 centres de santé ont été construits et sont en opération de même que 48 écoles primaires qui ont été rénovées.

Tel que libellé par l'ACDI dans une évaluation du projet, en plus de son efficacité, la principale force du projet a été son ouverture et sa capacité à travailler avec les populations paysannes locales. La stratégie qui consiste à recourir aux capacités locales a favorisé un processus d'apprentissage réel et concret dans la livraison des services de proximité aux populations concernées.

Ajoutons que la Fondation SOCODEVI a participé, en 2009, à deux autres petits projets dans la même région, favorisant d'autres activités génératrices des revenus. Dans un de ces projets, la Coopérative Tam Da voulait introduire une nouvelle forme de culture dans une zone où le riz était la seule culture. Le soutien a servi à lancer, en 2008, une production de légumes. La Fondation SOCODEVI, avec un budget de 6 000 \$, a aménagé une serre qui permet aux 21 membres de la coopérative de produire les graines nécessaires à cette nouvelle forme de culture et obtenir ainsi un revenu mensuel de 200 \$. L'autre projet a consisté à apporter le soutien nécessaire à une autre coopérative, la Coopérative Ai Nghia, qui avait récemment investi dans un abattoir et dans la production porcine, pour y ajouter un bio-digesteur permettant de récupérer les rejets de la production porcine et de l'abattoir. Ce projet disposait d'un budget de 14 500 \$ et a bénéficié directement à quelques 1 000 personnes.

Le fil rouge de cette expérience vietnamienne de SOCODEVI nous renvoie d'abord à une stratégie de développement local et régional qui crée **un tissu économique local collectif** qui se fonde sur un consortium de coopératives (coopératives agricoles, coopératives d'épargne et de crédit, fonds de prêts rotatif) croisé à un développement social local en matière d'éducation et de santé. Il soulève aussi une question nouvelle : le mouvement coopératif par SOCODEVI a travaillé au Vietnam dans un contexte sociopolitique particulier, celui d'un régime communiste qui a lâché du lest depuis une bonne décennie en permettant que des initiatives autres qu'étatiques se constituent dans le pays, condition indispensable pour assurer l'**autonomie** nécessaire des coopératives (4^e principe de la déclaration de l'ACI que le mouvement coopératif international prend très au sérieux surtout en contexte de régimes autoritaires de droite ou de gauche).



Chapitre 3



Les conditions de réalisation de projets de développement au Sud

À première vue, la réalisation des projets que nous avons décrits en survol peut paraître aisée. Il n'en est rien. En fait, cet univers de la coopération internationale est parsemé d'embûches. En premier lieu, on l'oublie trop souvent, la coopération internationale est un **espace de dialogue interculturel** : qu'y a-t-il en effet de commun entre les Québécois francophones d'Amérique du Nord d'aujourd'hui vivant dans un pays parmi les plus riches du monde à tout point de vue (PIB ou indice de développement humain, peu importe) et des Vietnamiens ou des Chinois de la période postcommuniste mais ayant vécu le communisme pendant des décennies ? Qu'y a-t-il de commun entre nous et des Africains de l'Ouest ayant vécu le colonialisme européen et la traite des esclaves ? Qu'y a-t-il entre nous et des Latino-américains ayant une longue histoire de domination des Européens d'abord puis des Américains alliés d'oligarchies locales ?

En second lieu, l'**environnement économique et social est fort différent** : des inégalités sociales fortes, un capitalisme sauvage dans plusieurs secteurs, une économie populaire de petits boulots, qui est plus souvent qu'autrement une économie de survie, pour 50, 60, 70 et même 80 % de la population. Sans compter l'**importance de régimes autoritaires dans nombre de pays ou des régimes démocratiques aux contours mal définis** : presse indépendante inexistante ou constamment menacée ; faible autonomie des mouvements sociaux ou faible présence de la « société civile » ; faible reconnaissance, voire même refus de l'alternance politique ; absence d'espaces politiques légaux pour l'opposition, etc.

Il y a donc des passerelles à développer ; des proximités à mettre en œuvre ; des échanges Nord-Sud, Sud-Sud et Sud-Nord à organiser ; des diagnostics de besoins réels à mettre au point et à bien nommer ; des visées communes à discuter... Voyons comment tout ça se construit au sein de SOCODEVI et avec ses partenaires.

SOCODEVI, une affaire de vision et de conviction

C'est en 1987 que la mission de SOCODEVI est officiellement adoptée par ses membres. Elle affiche alors très clairement son engagement à contribuer à l'avancement des pays en voie de développement. Simultanément, elle indique qu'une compétence particulière de SOCODEVI va permettre de contribuer à réaliser cet engagement: la promotion et le renforcement de la méthode coopérative ou de toute autre formule qui lui est apparentée. Le tout confirme ce qui s'était écrit à ce propos fin 1984.

LES OBJECTIFS DE SOCODEVI À SA NAISSANCE FIN 1984

Les lettres patentes, datées du 7 décembre 1984, font état de huit objectifs de la corporation :

- *Sensibiliser les coopérateurs québécois à la réalité des pays en voie de développement et les amener à s'y impliquer ;*
- *Coordonner au bénéfice de ses membres, les activités relatives au développement coopératif international ;*
- *Piloter certains projets d'échange ou de développement coopératif émanant de divers pays ou des membres ;*
- *Promouvoir, encourager et développer l'éducation coopérative ;*
- *Établir et réaliser des programmes coopératifs sans discrimination d'âge, de sexe, de couleur, de race ou de religion pour favoriser le soulagement de la pauvreté ;*
- *Collaborer avec les organismes publics et privés poursuivant des objectifs similaires à ceux de la corporation ;*
- *Accepter et recevoir, en regard des objets de la corporation, tous dons, legs, contributions ou autres libéralités en biens mobiliers ou immobiliers et solliciter des fonds par voie de campagne de souscription ou de toute autre manière à moins que tels dons, legs, contributions, libéralités ou souscriptions soient faits sous conditions incompatibles avec les objets de la corporation ;*
- *Exercer toutes les activités connexes et liées aux objets de la corporation.*

Source : SOCODEVI, 2009b : 165

Dix ans plus tard, en 1995, SOCODEVI ajoute au libellé de sa mission ce qui constitue la principale spécificité et originalité de l'organisation: **la compétence de SOCODEVI est basée sur l'engagement des organisations qui en sont membres**, en l'occurrence des fédérations sectorielles (agriculture, forêt, assurances, services funéraires, etc.) qui vont mettre leur expertise de coopératives au profit des programmes de SOCODEVI dans le

Sud. En 1998 s'ajoutent deux éléments qui donnent les couleurs particulières à ce besoin de développement que veut combler SOCODEVI : apporter une contribution au **développement durable** des pays où elle intervient ainsi que l'objectif que les **populations se prennent en charge**, ce qui traduit bien une conviction profonde des projets de l'organisation. En 2004, le libellé de la mission fera également mention explicitement de la formule mutualiste parmi les compétences possédées.

LE LIBELLÉ DE LA MISSION DE SOCODEVI EN 2012

Avec l'engagement de ses institutions membres, et par la mise en valeur de la formule coopérative, mutualiste ou d'autres formes associatives, SOCODEVI contribue au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge.

Source : SOCODEVI, en ligne

Le rapport annuel de 2004-2005 contient d'autres éléments qui exposent certains aspects de la mission. Le premier élément consiste à dire que leur propre expertise en développement organisationnel acquise au fil des années de même que les expertises techniques des membres de SOCODEVI font partie de leur coffre à outils. Après près de 20 ans de coopération internationale, SOCODEVI devient plus ambitieuse. Elle veut être reconnue mondialement en dépassant les frontières canadiennes dans la quête de ressources pour accompagner les efforts des populations qui veulent se prendre en charge. Finalement, l'accent est également mis sur l'importance que les projets accompagnés deviennent des entreprises pérennes.

L'IMPORTANCE DE LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

SOCODEVI veut exceller et être reconnue mondialement dans l'accompagnement et le développement de partenaires coopératifs, mutualistes et associatifs dans les pays en développement pour qu'ils deviennent des entreprises pérennes.

Source : SOCODEVI, 2005 : 2.

En 2007, SOCODEVI précise plus clairement qu'elle se définit comme un réseau « qui coopère, qui enrichit, qui partage » :

- 1) un réseau « qui coopère » puisque les assises de SOCODEVI sont les relations d'accompagnement et d'appui à des groupes de personnes organisées en coopératives, mutuelles ou autres formes associatives dans les pays en développement ;
- 2) avec l'objectif de contribuer à la mise en place et au renforcement d'activités génératrices de revenus par des entreprises pérennes, ce qui permet à SOCODEVI de dire qu'elle est « un réseau qui enrichit » ;
- 3) l'intervention de SOCODEVI se définit par l'échange de savoirs et de savoir-faire de ses membres pour produire de la richesse dans une perspective de solidarité, bref, comme elle le dit « un réseau qui partage ».

La construction de partenariats avec le Sud

La porte d'entrée : l'identité coopérative

Mais comment ces objectifs et cette mission vont-ils se concrétiser dans les pays du Sud ? 26 ans d'activités au Sud ont permis à SOCODEVI d'accompagner 650 organisations locales dans 40 pays localisés sur quatre continents par l'intermédiaire de 410 projets réalisés et de 550 missions d'assistance technique accomplies pour une valeur totale de 200 000 000 \$ (SOCODEVI, 2011). Les chiffres ne suffisent cependant pas à eux seuls à traduire la nature de ce travail. Dans chacun des cas, c'est l'**intercoopération** qui est l'épicentre de l'approche de développement qui inspire SOCODEVI depuis sa fondation et qui constitue la bougie d'allumage et la porte d'entrée dans les pays du Sud. Les principaux programmes et projets le manifestent d'ailleurs explicitement comme l'illustre le tableau suivant :

QUINZE DES PLUS IMPORTANTS PROGRAMMES ET PROJETS DE SOCODEVI DANS LES AMÉRIQUES, EN AFRIQUE, EN ASIE ET EN EUROPE DE L'EST

Bolivie : programme de partenariat coopératif et mutualiste visant l'amélioration de la capacité économique des organisations appuyées et du positionnement des coopératives dans l'économie du pays.

Guatemala : programme de développement de l'entrepreneuriat visant l'accompagnement de deux fédérations de coopératives agricoles dans le développement de leurs capacités économiques, administratives et financières.

Honduras : programme de partenariat coopératif et mutualiste visant l'amélioration de la performance des organisations appuyées et du positionnement des coopératives dans l'économie du pays.

Haïti : programme visant l'amélioration des conditions de vie de la population par le renforcement des capacités nationales et locales en matière de développement local, de décentralisation et d'aménagement du territoire.

Paraguay : amélioration de la compétitivité du secteur laitier, visant le renforcement des capacités de huit coopératives laitières afin d'améliorer leur productivité et leur rentabilité.

El Salvador, Honduras, Guatemala, Panama et Paraguay : projet sous-régional (Amérique centrale) en assurances visant à accroître le nombre de personnes qui bénéficieront d'une protection d'assurance adéquate, ainsi que le renforcement de la capacité des organisations coopératives à atteindre un meilleur positionnement sur les marchés et une croissance durable de leurs activités.

Pérou : renforcement de SERVIPERU, une coopérative d'assurances voulant devenir une centrale de services introduisant, outre les assurances, des services funéraires et de santé.

Uruguay : transfert de technologie forestière visant à contribuer au développement d'une économie forestière durable qui améliore le niveau de revenus et les conditions de vie des travailleurs forestiers et des petits propriétaires de terres des régions d'intervention par l'émergence d'une nouvelle coopérative, le renforcement d'une autre déjà existante et l'habilitation de deux partenaires coopératifs afin de capitaliser sur ce modèle de coopératives forestières dans d'autres régions du pays.

Mali : programme de partenariat coopératif et mutualiste visant l'amélioration de la performance des organisations appuyées et du positionnement des coopératives et des mutuelles dans l'économie du pays.

Sénégal : programme de partenariat coopératif et mutualiste visant à améliorer la performance économique, organisationnelle et la gouvernance démocratique de coopératives et d'unions de coopératives dans quelques secteurs cibles ainsi qu'à améliorer le positionnement et l'influence du mouvement coopératif auprès du gouvernement et de la société civile (soutien au développement d'un Conseil national des coopératives et des mutuelles du pays).

Libéria, Côte d'Ivoire, Nigéria, Ghana et Cameroun : programme de partenariat visant l'amélioration de la performance des coopératives de cacao.

Vietnam : amélioration des conditions de vie des populations rurales de la province de Soc Trang, visant l'amélioration de la performance des coopératives appuyées et le développement local de 16 communes de la province.

Chine : implantation de coopératives de nouvelle génération visant l'amélioration des conditions de vie des familles en augmentant leurs revenus provenant de l'agriculture et de l'élevage.

Ukraine : amélioration de la compétitivité du secteur laitier, visant le développement de l'entrepreneuriat et de la commercialisation ainsi que l'amélioration de l'efficacité et la production laitière à la ferme en mettant en place huit coopératives agricoles.

Source : SOCODEVI, 2010a, 2010b, 2011, En ligne.

Les partenariats évoluent sur plusieurs registres : locaux, nationaux et transnationaux

SOCODEVI accompagne des coopératives et des mutuelles du Sud en visant la pérennité de ces entreprises collectives qui deviennent alors un puissant instrument de réduction de la pauvreté et d'une meilleure répartition des richesses. Perspective : un positionnement leur assurant de lutter contre la dépendance économique de leurs communautés. L'intervention de SOCODEVI contribue à améliorer la compétence collective des organisations coopératives et mutualistes du Sud par le partage d'expertises techniques et le savoir-faire de ses organisations membres avec leurs partenaires du Sud et par un travail pour améliorer leur vie démocratique. SOCODEVI est cependant consciente que l'implication soutenue du mouvement coopératif et mutualiste au sein de la société civile a été une des pistes de développement économique et social dans plusieurs pays du Nord mais que le positionnement et l'influence sociopolitique de ce mouvement auprès des

gouvernements nationaux au Sud demeurent faibles (SOCODEVI, 2010: 12). SOCODEVI met ainsi l'emphase, tant avec les organisations de base qu'avec des fédérations ou confédérations coopératives, sur l'importance de favoriser le développement de politiques publiques et de mesures aptes à renforcer la position du mouvement coopératif et mutualiste (cadre législatif favorisant le développement de coopératives, reconnaissance de ses organisations de représentation, etc.).

Aujourd'hui, l'ajout de nouveaux partenaires de réalisation au Nord, l'augmentation de la qualité de partenaires locaux de réalisation au Sud et la préoccupation plus nette chez ses partenaires de s'allier à d'autres organisations de niveau national favorisent l'avancement du débat que SOCODEVI entretient avec ses partenaires bénéficiaires tant auprès des coopératives, des communautés que des producteurs eux-mêmes :

...Vous avez peu de chance de réussir si vous restez de petites entreprises isolées. Vous devez vous regrouper car le plus grand nombre de membres va vous permettre de réussir. Vous devez faire des sections au sein de la coopérative et vous devez être présents à la ville... Dans le cas contraire, vous serez à la merci de tout, c'est-à-dire que vous ne disposerez pas de possibilités de développer des outils de commercialisation et de transformation, disent les dirigeants de SOCODEVI à leurs amis du Sud (Entrevue avec Réjean Lantagne, 2010).

Les petites organisations ont donc été amenées à se renforcer institutionnellement soit en se regroupant ou en fortifiant une fédération de manière à se donner des services communs et donc de réaliser des économies d'échelle et une plus grande capacité de négociation sur les marchés. Il s'agit d'un notable changement vécu par SOCODEVI. Réjean Lantagne le décrit de la façon suivante :

Au début nous avions un esprit beaucoup plus « assistantialiste » (d'assistantat). Nous faisons parvenir de l'argent (c'était en quelque sorte des subventions qu'on leur attribuait !) pour aider des coopératives ou des regroupements de petites coopératives. Ensuite, nous sommes allés à la base et nous avons aidé des coopératives à augmenter leurs revenus. Puis, en faisant le bilan de ce travail, nous nous sommes dits : « si la situation reste ainsi, elles ont peu de chances de survivre. Il faut travailler à l'intégration de ces coopératives de base, il faut travailler avec des coopératives plus grosses, soit avec de centrales de coopératives, des fédérations, des unions ». À partir de là, on a commencé à travailler au niveau des pays et des lois qui peuvent favoriser le développement coopératif. Donc, on a de plus en plus comme partenaires des directions de coopératives qui se situent au même niveau que les directions gouvernementales. On le fait dans l'esprit d'aider les coopératives et les coopérateurs de base, pour les accompagner dans leur développement institutionnel et organisationnel. (Entrevue avec Réjean Lantagne, 2010).

D'où les postulats du Programme de partenariat coopératif et mutualiste (PPCM) de SOCODEVI : 1) que les mouvements coopératifs et mutualistes des pays génèrent des activités économiques plus importantes, avec des organisations plus performantes atteignant une meilleure rentabilité et donnant de meilleurs services à leurs membres et à la popu-

lation en général ; 2) que les mouvements coopératifs et mutualistes exercent une influence sociopolitique accrue au sein de la société civile et auprès des gouvernements pour générer un impact plus significatif dans leur milieu (SOCODEVI, 201 :10).

La durée des partenariats : un facteur majeur

Comment fait SOCODEVI pour savoir si elle « contribue au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge » ? Comment cette prise en charge contribue à la réduction de la pauvreté ? Comment SOCODEVI est en mesure de rendre compte à ses partenaires, à ses organisations membres, à ses bailleurs de fonds et à l'opinion publique canadienne des résultats obtenus ?

Pour répondre à ces questions, tout en réaffirmant que les projets ne sont que des moyens et que l'important est ce qu'il advient dans la vie des entreprises et des populations appuyées, SOCODEVI a créé un instrument lui permettant de juger -en collaboration avec les organisations locales concernées- la valeur, les mérites ou la qualité d'un projet proposé, en cours d'opération ou terminé, c'est-à-dire, de déterminer approximativement le processus de prise en charge locale et la contribution à la réduction de la pauvreté. Cette réduction de la pauvreté est plus qu'une augmentation du revenu ou de la consommation. Elle est liée à l'ensemble des attributs nécessaires aux personnes pour élargir leur choix dans la vie et réduire leur vulnérabilité. Elle est conçue comme le résultat du pouvoir d'agir (*empowerment*) des populations appuyées dans le développement de leurs « actifs » et dans leurs projets économiques, lesquels leur permettent de saisir les « opportunités » du marché (SOCODEVI, 2003).

Le GAPEC est cet outil de diagnostic que SOCODEVI utilise avec les coopératives accompagnées. Il permet de connaître quelles sont leurs forces et leurs faiblesses sur trois principaux aspects : la vie associative ; l'entreprise ; les relations avec leurs membres. Ce diagnostic permet donc d'élaborer un programme d'accompagnement, selon les ressources – associatives et entrepreneuriales – qui sont disponibles sur place.

GUIDE D'APPRÉCIATION DE LA PRISE EN CHARGE LOCALE DANS LES COOPÉRATIVES (GAPEC)

Le GAPEC est un outil qui met l'accent sur l'appréciation de la prise en charge locale à partir d'un ensemble d'indicateurs de performance dans les entreprises coopératives appuyées. Le guide vise à atteindre trois objectifs. En premier lieu, SOCODEVI veut savoir si elle réalise sa mission, si elle applique bien ses politiques, comment la prise en charge locale se fait en contexte de développement d'entreprises coopératives et comment cette prise en charge contribue à la réduction de la pauvreté. Deuxièmement, SOCODEVI vise à apprendre de ses succès et de ses échecs pour maximiser les effets et les impacts de ses projets par des stratégies, des processus et des outils plus appropriés de renforcement des capacités de prise en charge de ses partenaires. Finalement, SOCODEVI veut être en mesure de rendre compte à ses partenaires, à ses organisations membres, à ses bailleurs de fonds et à la population canadienne de son travail.

Le guide permet d'apprécier la valeur, les mérites ou la qualité d'un projet proposé, en cours ou terminé en étant un outil utilisable dans les trois étapes du cycle de gestion des projets : la planification, le suivi et l'évaluation. Il a été conçu pour déterminer approximativement les progrès accomplis par une entreprise coopérative et ses membres sur le chemin de la prise en charge.

L'appréciation qui permet de faire le guide porte sur trois dimensions : la dimension « membres-clients » qui fait référence au marché ; la dimension « bonne gouvernance » qui fait référence à la vie démocratique de la coopérative ; et la dimension « économique » qui, à son tour, fait référence à la viabilité économique de la coopérative. Ces trois dimensions se déploient en quatorze changements-résultats donnant lieu à 46 mesures observables à partir de 175 indicateurs. Voici un exemple de l'opérationnalisation de guide.

Dimension :

1. Membres-clients

Changements-résultats :

- 1.1. Ouverture de la coopérative
- 1.2. Utilisation des services par les membres
- 1.3. Amélioration du bien-être des membres

Mesures :

- 1.1.1.Évolution du membership par rapport à la clientèle potentielle

Indicateur

- 1.1.1.1. Pourcentage de la clientèle potentielle effectivement membre

La méthodologie du guide cherche à favoriser le dégagement de consensus entre évaluateurs et dirigeants coopératifs en tablant sur cinq outils : le bilan factuel ; le questionnaire des évaluateurs ; le chiffrer de compilation des questionnaires des évaluateurs ; le questionnaire des membres ; et le chiffrer de compilation des questionnaires des membres. D'autre part, le guide est conçu pour être d'adaptation facile aux différentes situations et moments des coopératives accompagnées parce qu'il tient compte de trois choses : l'approche minimale où les **évaluateurs** dégagent un consensus et font le compte rendu aux dirigeants ; l'approche dite souhaitable qui permet aux **évaluateurs** et aux **dirigeants** de dégager un consensus ; et l'approche considérée optimale où les **évaluateurs**, les **dirigeants** et les **membres** dégagent un consensus, le tout étant présenté en assemblée générale de la coopérative pour validation.

Source : SOCODEVI (2003), Guide d'Appréciation de la Prise en Charge Locale dans les Entreprises Coopératives – GAPEC (document interne).

Notons que le GAPEC vient d'être remplacé par un outil plus complet qui présente toute la démarche d'accompagnement de SOCODEVI auprès d'une organisation coopérative et cet outil s'appelle PerformCoop.

La réciprocité : une manière de voir

Dans l'expérience québécoise, l'évolution a fait en sorte que les contraintes du dialogue interculturel n'ont pas toujours été bien comprises. Notre culture, si elle est démocratique, est néanmoins très centrée sur des résultats à court terme et des règles bien établies, en partie imposées d'ailleurs par les bailleurs de fonds. SOCODEVI voit la réciprocité comme une orientation de base liée à l'appartenance de toutes les organisations à un même mouvement coopératif au Nord comme au Sud. Mais comme le soutien financier vient du Nord vers les pays du Sud, même quand il s'agit d'organisations sœurs (entre syndicats, entre coopératives, entre organisations paysannes), il s'établit un certain rapport de dépendance. Qui paie les voyages des gens du Sud vers des rencontres se déroulant au Nord ? Qui permet à des projets engagés dans une logique de subsistance de se diriger vers des processus d'accumulation ? Qui assume la direction d'une organisation internationale comme l'Alliance coopérative internationale ? Ces questions concrètes et récurrentes sont révélatrices des difficultés du dialogue interculturel Nord-Sud et de la réciprocité dans la pratique quotidienne.

Le mouvement coopératif n'y échappe pas même s'il mise sur des valeurs d'ouverture, de diversité, de démocratie et de solidarité. Tout en étant porteur d'une nouvelle culture démocratique qui souhaite se démarquer des systèmes de pensée très hiérarchiques de l'histoire sociale des pays où il travaille, il n'en demeure pas moins que les financements transitent du Nord vers le Sud, que la coopération peut viser la réciprocité, mais celle-ci demeure souvent incertaine. L'inégalité des ressources pose à cette échelle les mêmes défis que l'établissement de partenariats dans nos sociétés entre des organisations aussi différentes que des institutions de services publics et des organisations de la société civile. Il y a là un **impensé politique** que SOCODEVI prend en charge en sa manière parce qu'elle opère au sein d'un mouvement international préexistant. C'est une différence majeure d'avec nombre d'OCI dont le financement est quasi-exclusivement public. Ceci dit, la recherche dans ce registre parle de partenariats Nord-Sud comme étant des compromis où chacun sait les contraintes de l'autre (Navarro-Flores, 2009). SOCODEVI a néanmoins un atout : elle peut soutenir des projets dans le Sud, à la limite, sans disposer du financement public canadien.

Le financement de SOCODEVI n'est pas un monofinancement public

L'apport du mouvement coopératif : une donnée déterminante

Les organisations membres de SOCODEVI sont responsables de son administration comme organisme de coopération internationale. Il leur revient également de donner l'assistance technique aux projets de développement dans le Sud. Mais les organisations membres de SOCODEVI s'engagent aussi à réaliser des activités de sensibilisation à la coopération internationale au Québec et au Canada auprès de leurs membres. C'est ici que prend toute son importance la capacité porteuse de SOCODEVI par le fait que les organisations membres disposent de plus de 30 000 employés dont la compétence peut être mise à profit. Et cela sans compter les milliers de dirigeants du mouvement coopératif québécois et canadien, ce qui fait dire à la direction de l'organisation que « les organisations membres sont les fédérations de coopératives et de mutuelles mais aussi les membres des coopératives, des mutuelles et leurs employés ». SOCODEVI ne s'occupe donc pas d'activités

de sensibilisation du grand public. L'organisation concentre les activités de cet ordre sur un public plus ciblé : celui des organisations du mouvement coopératif. C'est de là que proviennent les 130 000 jours de travail bénévole et les 550 missions d'assistance technique réalisées.

Autrement dit, la contribution des organisations membres de SOCODEVI en temps et argent de plus de 17 millions de dollars au cours de ses 25 ans d'existence serait impossible sans cet engagement des coopératives et mutuelles propriétaires de SOCODEVI. Une sensibilisation centrée sur la possibilité de partager les expertises techniques et les savoir-faire des coopératives et des mutuelles québécoises avec les partenaires bénéficiaires du Sud pour « créer, protéger et distribuer la richesse » pour reprendre la formulation que la direction de l'organisation utilise, formule qui s'avère être un référent de développement durable permettant d'améliorer les conditions de vie des coopératives du Sud et leurs communautés.

La Fondation SOCODEVI, nouveau bébé du soutien du mouvement, est née en 2005⁹. Elle permet elle aussi aux organisations membres de faire siens des projets qui sont dans la programmation de l'organisation pour les appuyer en faisant des dons en argent à la Fondation. Les organisations membres ont toujours contribué en temps mais peu en argent dans les activités de SOCODEVI. Or l'ACDI, plus que jamais, exige qu'une partie de la contribution de SOCODEVI (le tiers) soit en argent, pas seulement en ressources humaines. Ainsi, la contrepartie exigée étant de 25 % du coût total d'un programme, SOCODEVI doit mettre 8,33 % en argent et 16,7 % en temps. La Fondation SOCODEVI espère amasser plus d'argent à chaque année afin de fournir les contreparties requises par l'ACDI pour mettre en œuvre de nouveaux projets et ainsi répondre aux besoins des populations et organisations du Sud. Elle a ramassé près de 150 000 \$ en 2010-2011, 170 000 \$ en 2011-2012 et elle vise 400 000 \$ en 2013-2014 compte tenu des nouvelles normes de l'ACDI et d'un financement moindre en provenance de cette agence.

L'apport du financement public : compter de plus en plus sur le mouvement

En 2006, le budget global de SOCODEVI est de 7,3 millions de dollars. Six ans plus tard, il est de 10,4 millions de dollars. Le financement de l'ACDI comptait pour 84,5 % du budget de SOCODEVI (6 millions de dollars) et en 2010, il est tombé à 72,5 % (7,5 millions de dollars du budget total). C'est l'apport des autres bailleurs qui est en croissance passant de 11,2 % en 2006 à 18 % en 2010 et celui des membres qui fait plus que doubler passant de 4,3 % en 2006 à 9,5 % en 2010.

Aujourd'hui, le budget annuel de SOCODEVI tourne autour plus ou moins de 13 millions de dollars. Sa direction vise 15 millions de dollars en 2014-2015 (avec une ponction de financement propre de 25 %). SOCODEVI avait prévu le coup. Le message de l'ACDI il y a quelques années allait dans cette direction : trouver votre financement ailleurs ! Contrairement à d'autres OCI et elles sont nombreuses, SOCODEVI peut s'en tirer parce qu'elle a une compétence quasi-exclusive reconnue tout comme DID de même qu'un appui fortement enraciné dans un mouvement tant au plan des ressources humaines que du financement, appui qui lui donne des garanties d'une relative autonomie politique.

En fait, les conditions du financement public, selon les périodes, changent. L'appui du gouvernement canadien a aidé jusqu'à récemment à soutenir la création de nouvelles coopératives et la consolidation des coopératives déjà existantes au Sud. SOCODEVI s'est trouvée à être positionnée dans les pays de concentration déterminés par l'ACDI dans sa

plus récente politique, laquelle change drastiquement la donne de la plupart des OCI. La nouvelle politique de concentration ne lui a pas trop nui puisque SOCODEVI était déjà présente dans plusieurs de ces pays de concentration : Bolivie, Honduras, Vietnam, Mali, Sénégal, ce qui a aidé considérablement à faire avancer les projets de l'organisation. De plus, dans les exigences de l'ACDI, l'intervention doit respecter l'un de trois axes principaux suivants : la sécurité alimentaire, la croissance économique durable, les jeunes et enfants. L'adaptation de SOCODEVI a été relativement facile. Elle était à l'aise avec ces axes étant donné que les secteurs où elle intervient sont l'agroalimentaire (48 % des projets); la foresterie (20 %); le développement local (18 %) et les services financiers (6 %) et que l'action est orientée vers la croissance économique durable.

Néanmoins, les temps sont difficiles pour SOCODEVI si on examine les dernières décisions de l'ACDI survenues début 2012. En effet, la direction des partenariats de l'ACDI n'a retenu de la proposition de programmation de SOCODEVI pour 2012-2017 qu'une contribution jusqu'à concurrence de 7 147 500 \$ (moins de la moitié de la somme demandée) pour trois pays soit la Bolivie, le Pérou et le Vietnam mais n'a pas retenu les projets en développement au Mali, au Sénégal, au Honduras, la filière « cacao » en Afrique et la filière « assurances » en Amérique Latine. Le choix des pays et les ressources financières réduites disponibles pour cet appel de propositions ont été les motifs avancés pour ne pas avoir accepté toute la proposition qui aurait impliqué une contribution de 18 millions de dollars de la part de l'ACDI.

SOCODEVI n'est pas la seule organisation à vivre une telle situation : l'ACDI n'a retenu, dans ce cadre, que 53 propositions des 227 reçues soit 23 % de l'ensemble. C'est un changement majeur dans l'approche de partenariat de l'ACDI. De plus, la contribution allouée à SOCODEVI est le 4^e plus gros montant octroyé. La direction s'estime presque chanceuse de ne pas s'être drastiquement fait couper son programme comme c'est le cas, par exemple, de son partenaire québécois l'UPA-DI. Mais cette décision a néanmoins de lourdes conséquences puisque SOCODEVI devra aviser ses partenaires du Sud non retenus qu'ils ne seront plus appuyés après le 31 mars 2012. Sans parler des restrictions budgétaires liées au personnel de l'organisation. L'organisation mijote toutefois déjà d'autres projets dans ces pays désormais hors du champ de l'ACDI. Bref, SOCODEVI devra compter sur d'autres bailleurs de fonds (plus internationaux) et davantage sur ses organisations membres.

Des partenaires de SOCODEVI au Nord aident le développement au Sud

Depuis sa création, SOCODEVI a accompagné 650 organisations dans les pays du Sud. Pour se faire, depuis ses 25 ans d'existence, cette organisation a la plupart du temps des partenaires locaux de réalisation dans les pays du Sud concernés. Bien qu'il s'agisse parfois d'une exigence dans les appels d'offre de l'ACDI d'avoir ce type de partenaires, l'approche de SOCODEVI, indépendamment de cette exigence externe, considère important d'avoir ces partenaires au Sud parce que « le leadership des projets doit se trouver à terme dans les pays du Sud et parce que nous favorisons plus de prise en charge locale » de dire la direction de l'organisation. Que ce soit des fédérations coopératives, des ONG, des bureaux de consultants, des organismes publics ou parapublics de pays du Sud, ils sont plus de 115 organismes associés à SOCODEVI pour réaliser les projets (SOCODEVI, En ligne).

Mais ce n'est que dans les 10 dernières années que SOCODEVI a développé un réseau de partenaires de réalisation du Nord pour réaliser des engagements au Sud dans des projets plus complexes ou faisant appel à des expertises plus spécifiques que celles possédées par l'organisme lui-même.

Dans ce sens, l'Alliance agricole internationale (AAI) constitue un exemple particulièrement significatif de l'importance pour SOCODEVI d'avoir des partenaires de réalisation au Nord. En 2004, SOCODEVI, avec le Centre d'études et de coopération internationale (CECI) et l'Union des producteurs agricoles Développement international (UPA-DI) lancent l'AAI afin de conjuguer leurs expertises « pour mieux contribuer au développement agricole et appuyer ainsi les stratégies de sécurité et de souveraineté alimentaire (SOCODEVI, En ligne) ». Ainsi, l'Alliance agricole internationale est devenue une plate-forme de mobilisation et d'action pour l'agriculture, fer de lance du développement économique et social des pays du Sud. Comment ? L'Alliance intervient dans de nombreux pays où l'agriculture familiale est fragilisée par la mondialisation de l'économie et des marchés. L'AAI permet aux trois organisations membres de mieux répondre à leur mission de coopération avec le Sud puisque expertise, méthodes de travail, ressources et contacts sont regroupés. Bref, l'Alliance agricole internationale, c'est l'accès à tout le réseau d'organisations de producteurs agricoles que le Québec et le Canada se sont donnés au plan syndical et coopératif.

L'ALLIANCE AGRICOLE INTERNATIONALE (AAI)

L'Alliance agricole internationale s'est donné comme mission de favoriser, à travers le partage des savoirs, la création et la répartition équitables de la richesse dans des pays en développement, par le renforcement des capacités des femmes, des hommes, des organisations et des institutions œuvrant dans le secteur agroalimentaire. Forte de compétences techniques en production agricole, en commercialisation, en transformation agroalimentaire, en analyse de politiques, en plaidoyer, et en renforcement des capacités des productrices et des producteurs et de leurs organisations, l'Alliance entend susciter un plus grand nombre d'initiatives internationales en faveur de l'agriculture familiale.

Source : SOCODEVI, En ligne.

En plus de l'Alliance agricole internationale, SOCODEVI compte sur d'autres organisations partenaires de réalisation du Nord. Parmi celles-ci Développement international Desjardins (DID), composante du Mouvement Desjardins spécialisée dans le secteur de la finance de proximité dans les pays du Sud depuis 1970; Care-Canada (une autre OCI canadienne); AECOM (un fournisseur mondial de services techniques professionnels dans le domaine du génie et de gestion-conseil dans une grande variété de marchés); des professeurs de l'ÉNAP (l'École nationale d'administration publique du Québec); le Centre d'apprentissage interculturel (lequel offre des services à des ministères et divers organismes gouvernementaux, à des ONG ainsi qu'à un nombre croissant d'entreprises du secteur privé engagées à l'international); la Direction des coopératives du ministère

du Développement économique, Innovation et Exportation. Ce à quoi s'ajoutent des organisations coopératives européennes, notamment la MACIF en France (une mutuelle) et Etimos (consortium en finance solidaire et microcrédit) en Italie.

Ces partenaires de réalisation du Nord augmentent la capacité de dépassement du travail trop exclusivement inscrit dans le seul micro-développement pour s'engager dans le développement de projets structurants à une autre échelle. On peut dire que, pour SOCODEVI, ces partenaires de réalisation du Nord, provenant des secteurs public, privé, associatif ou coopératif, permettent à SOCODEVI de soutenir de façon plus professionnelle et structurante ces projets au Sud.



Chapitre 4



Derrière et devant SOCODEVI: un mouvement

L'itinéraire des coopératives québécoises en développement international: de l'assistanat à la construction d'une véritable solidarité avec le mouvement coopératif du Sud

En fait, SOCODEVI émerge d'un débat sur l'intercoopération dans le Québec des années 80. La société se constitue en corporation selon la Loi sur les corporations canadiennes en décembre 1984 (SOCODEVI, 2009b: 165) dans un contexte de transformations importantes des rapports entre l'État et les coopératives. Dans un contexte aussi de crise identitaire du monde coopératif québécois et de questionnement sur la coopération internationale en général, mais plus spécifiquement sur le rôle que les coopératives y jouent et pourraient y jouer.

Durant les années 80, les rapports des coopératives et de leurs regroupements avec l'État se modifient. Le gouvernement québécois de l'époque se montre plutôt indifférent face aux difficultés rencontrées par un certain nombre de coopératives et par son organisation de représentation politique, le Conseil de la coopération du Québec (CCQ). À ce titre, mentionnons la réforme de la législation coopérative de 1983; le fait que les institutions financières coopératives (la fédération des caisses Desjardins) relèvent d'un autre ministère que celui des autres composantes du mouvement; la transformation de la Société de développement coopératif (SDC) qui passe, en 1982, de société mixte (partenariat État-coopératives) à société d'État devenant deux ans plus tard la Société de développement des coopératives. D'autre part, la Direction des coopératives est transférée en 1983 au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) sans consultation préalable du CCQ (Lamarre, 1991). Ces modifications dans les rapports entre

les coopératives et l'État conduiront également le gouvernement, en 1985, à cesser de subventionner le Service des avis du Conseil de la coopération du Québec.

Pour le mouvement coopératif québécois, les années 80 s'avèrent des années de mise à l'épreuve de son identité, questionnant autant le sociétariat (la vie associative et la place des membres dans ce type d'entreprises) que les activités du CCQ. La période est plutôt marquée par la récession économique ainsi que par la montée en force d'une pensée économique valorisant le désengagement de l'État. Les coopératives, pour leur part, vivent leur lot de liquidations, de fusions et de transformations dans un contexte d'affaiblissement de l'action collective. En cela, les années 80 diffèrent passablement de la décennie antérieure, les années 70, décennie faite de mobilisations fortes du mouvement syndical, du mouvement étudiant, du mouvement communautaire et d'une nouvelle génération de coopératives.

Cette décennie annonce des transformations à l'intérieur même du mouvement coopératif. En effet, au sein du CCQ, 90 % des coopératives non financières ne sont pas ou peu représentées et 75 % du conseil d'administration provient des secteurs de l'assurance et de l'épargne et crédit. En 1984, la Coopérative Fédérée (secteur de l'agriculture) coupe de moitié sa contribution au CCQ et le Mouvement des caisses Desjardins décrète un moratoire. Cette réduction de l'apport financier des membres du CCQ conduit à la fermeture de son dernier service majeur, le Service international, d'ailleurs perçu comme un concurrent de la Société de développement international Desjardins (SDID)¹⁰.

Le Service international du CCQ gérait en 1980 un volume d'aide et d'activités de l'ordre de 600 000 \$, aide surtout orientée vers la sensibilisation du public coopératif à la coopération internationale. Le rôle du service était de favoriser le jumelage de coopératives du Québec avec celles dites du Tiers-Monde, comme on disait à l'époque. C'est en 1984, dans le cadre de son questionnement identitaire et une fois que le Mouvement Desjardins eut décidé de ne plus contribuer au Service international du CCQ qu'il concentre ses ressources dans les activités de la SDID, que le CCQ réforme sa « mission organisationnelle » et prend une décision stratégique concernant ses activités de coopération internationale. Créé en 1976 pour prendre en charge la « sensibilisation du mouvement coopératif québécois aux problèmes du développement coopératif international », le Service international, est délaissé. Par cette décision qui crée un vide, d'autres composantes du mouvement (mutuelles, coopératives agricoles et autres) vont donner naissance en 1985 à la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) (Girard, 1999).

Si la naissance de SOCODEVI doit être comprise dans ce contexte marqué par la transformation des relations entre l'État et le mouvement coopératif ainsi que par la transformation du mouvement lui-même, force est de constater que des transformations se vivent aussi dans le champ public de la coopération internationale. Sur ce plan, des changements de politiques se produisent à l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Au début de la décennie 80, les priorités de la politique canadienne de développement international sont en mutation : la préoccupation pour le développement social des pays du Sud est mise à l'épreuve. Alison Van Rooy de l'Institut Nord-Sud affirme : « Donneurs et pays créanciers du Sud ont été saisis par l'énorme panique de la dette. [...] L'accent sur le développement économique a presque entièrement éclipsé le discours du développement social » (1995 : 4).

Cependant, la réplique ne se fait pas attendre. On ne veut pas en rester au seul développement économique. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes produit un rapport qui pose la question *Qui doit en profiter?* Ce dernier recommande en dernière instance un changement de cap en vue a) de favoriser le développement des ressources humaines; b) de donner la priorité au long terme plutôt qu'au court terme; c) de décentraliser la prise de décisions au lieu de la centraliser à Ottawa (Van Rooy, 1995 : 5).

La critique vient aussi de l'intérieur du mouvement coopératif concernant le rôle des coopératives dans le développement international. Guy Bédard, ancien directeur général de la Compagnie internationale de développement régional (CIDR) constate l'existence d'un nouveau questionnement dans les politiques des organismes internationaux, y compris la Banque Mondiale et l'ACDI¹¹ : l'ACDI finance des coopératives de pêche au Sénégal, au Cameroun et en Colombie, ainsi que des coopératives de producteurs agricoles au Honduras et au Lesotho : est-ce une chance ou un drame ? Faut-il se réjouir ou s'alarmer ? (Bédard, 1980 : 169).

Bédard affirme qu'une pensée toute différente de celle qui sous-tend les projets de développement international, jusque là menés par le gouvernement canadien, prend de plus en plus d'importance en Afrique et en Amérique latine. Elle prône le développement autocentré et autonome, refuse de jouer le jeu du commerce international et de la division internationale du travail ainsi que de l'intégration à un monde d'asservissement (1980 : 171). Bédard signale que les politiques de l'ACDI au Sénégal font en sorte que les coopératives de pêche profitent davantage aux chefs religieux, aux marabouts et aux grands armateurs qu'à l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs. Il diagnostique la même chose pour les coopératives d'épargne et de crédit pourtant soutenues par le CIDR : ces coopératives servent-elles les plus pauvres ou profitent-elles surtout à la classe des fonctionnaires ou de ceux déjà bien nantis ? Sept ans plus tard, en 1987, la même critique revient sur le tapis dans une présentation d'Adrien Rioux au colloque de l'IRECUS¹², présentation qui sera reprise dans un article de la revue du CIRIEC (1989) :

L'effort déployé à fournir des ressources humaines et financières pour aider au développement des coopératives à l'étranger s'est soldé par un demi-succès. Heureusement que l'approche a changé et continue de changer depuis quelques années. Je veux parler de l'approche technocratique, autoritaire et directive des programmes d'aide et des conseillers sur le terrain. Les pays du Nord sont arrivés en « boss » dans les pays du Sud sans y impliquer les gens du pays d'accueil qui ont regardé faire, sont restés indifférents et ont été incapables de prendre la relève après le départ des initiateurs technocrates (Rioux, 1989 : 291-292).

Les années 1980 représentent donc une période de grands questionnements. C'est dans ce climat que naît SOCODEVI. Dans un premier temps, l'organisation va regrouper six organisations coopératives et mutualistes : Les Coopérants, la Fédération des caisses d'établissement du Québec, Promutuel, la SSQ mutuelle d'assurance groupe, la Québécoise et la Mutualité. Dès la première année, se joignent à celles-ci trois autres organisations : Agrinove, Agropur et Vacances-Familles. Un peu plus tard, Nutrinor, la Conférence des coopératives forestières du Québec et la Fédération des coopératives

d'habitation populaires des Cantons de l'Est vont emboîter le pas. Le directeur de SOCODEVI nous explique :

Le CCQ se posait des questions. En premier lieu, l'international était vu comme coûteux. Puis le mouvement Desjardins avait déjà DID depuis 15 ans tout en donnant du financement au service international du CCQ. Celui-ci était donc perçu comme faisant de la compétition à DID. Par contre, les mutuelles poussaient pour créer un organisme qui travaillerait à l'international, un organisme distinct du CCQ. L'idée ne faisait pas l'unanimité **mais le principe de l'intercoopération motivait**. Nous avons été, au Québec, aidé par les Européens il y a 100 ans. À notre tour de créer un dispositif comme SOCODEVI pour être capable d'aider le Sud.

Avec SOCODEVI, on quittera donc progressivement l'assistanat dans lequel s'entretenaient l'ACDI et le développement coopératif de cette période pour aller progressivement vers la construction d'un véritable mouvement coopératif dans les pays du Sud.

La vitalité démocratique, source de mise à contribution des compétences collectives pour des communautés du Sud

Qui sont aujourd'hui les membres de SOCODEVI ? Au moment de sa création en 1985, SOCODEVI était composée d'une seule catégorie de membres. C'est en 2002 que SOCODEVI ouvre sa porte à d'autres catégories de membres et c'est en 2008 que les Règlements généraux de SOCODEVI établissent les trois catégories actuelles de membres : le « *membre* », le « *membre auxiliaire* » et le « *membre honoraire* » (voir page suivante).

Ces organisations sont des coopératives, des mutuelles, des fédérations de coopératives et des unions de mutuelles qui réunissent trois conditions établies par la régie interne : l'organisation est intéressée aux buts et aux activités de SOCODEVI ; elle satisfait aux normes d'admission établies par le conseil d'administration ; et, finalement, l'organisation est acceptée par le conseil d'administration de SOCODEVI. La qualité de membre de SOCODEVI lui permet de participer à toutes les activités de la Société et lui donne le droit à un vote à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Les règlements signalent que pour exercer ces droits, chaque organisation membre sera représentée par un délégué qu'elle mandate par écrit (SOCODEVI, 2009b : 11). À l'exception des coopératives de travail et leur regroupement, les autres secteurs du mouvement coopératif sont bien représentés à SOCODEVI (voir page suivante).

Peut devenir membre auxiliaire, toute association ou tout organisme public ou privé qui enseigne la coopération ou désire en favoriser le développement ou toute organisation coopérative qui, sans désirer devenir membre, veut être associée de près aux activités de la Société. Les membres auxiliaires peuvent participer aux assises annuelles, aux événements publics et aux sessions de formation de SOCODEVI ainsi qu'ils peuvent donner de l'assistance technique aux partenaires de SOCODEVI dans le Sud (SOCODEVI, 2009b : 11).

Les membres auxiliaires de SOCODEVI peuvent être des coopératives même si leur fédération est une organisation membre. C'est le cas des coopératives COMAX, Nutrinor, Agrivert, UNICOOP, Profid'Or et Dynaco, membres de La Coop fédérée. Elles le sont à titre

SOCODEVI AUJOURD'HUI COMPTE QUATORZE ORGANISATIONS SECTORIELLES MEMBRES

SECTEUR ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS

- ▶ Groupe Promutuel
- ▶ La Capitale-mutuelle de l'administration publique
- ▶ SSQ-mutuelle de gestion
- ▶ L'Union Vie-compagnie mutuelle d'assurance
- ▶ La Survivance-compagnie mutuelle d'assurance vie

SECTEUR AGROALIMENTAIRE

- ▶ La Coop fédérée : coopératives agricoles et de transformation agroalimentaire
- ▶ Citadelle : transformation et commercialisation des produits de l'érable
- ▶ Agropur : production et transformation laitières.

DES REGROUPEMENTS COOPÉRATIFS D'AUTRES SECTEURS

- ▶ Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (COOPSCO)
- ▶ Fédération des coopératives funéraires du Québec (FCFQ)
- ▶ Fédération des coopératives d'alimentation du Québec (FCAQ)
- ▶ Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
- ▶ Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)
- ▶ Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ).

Source : SOCODEVI, 2011

SOCODEVI COMPTE AUSSI DOUZE MEMBRES AUXILIAIRES EN 2012

COMAX, Nutrinor, Agrivert, UNICOOP, Profid'Or et Dynaco, six coopératives agricoles ou agroalimentaires; la Fédération des coopératives de développement régional du Québec (FCDRQ); le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et le Conseil canadien de la coopération et de la mutualité (CCCM) en font également partie; l'Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (IRECUS), un centre d'éducation et de recherche universitaire spécialisé dans le champ des coopératives. Deux organisations européennes d'importance : la Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France (MACIF), groupe mutualiste d'assurance dommages, d'épargne/assurance-vie, d'assurances de personnes et de services et le Consorzio Etimos, consortium financier international, pionnier de la finance solidaire et du microcrédit autant sur la scène italienne qu'internationale.

Source : SOCODEVI, *Un réseau de coopératives et de mutuelles qui coopère, enrichit et partage*

de membres auxiliaires. Cette catégorie de membres représente une possibilité intéressante d'expansion pour SOCODEVI qui en associant plus de coopératives (ou de fédérations dans le cas de l'habitation) réussit ainsi à avoir non seulement plus de ressources financières mais aussi à impliquer plus de coopératives dans le travail de développement international¹³.

Bref, SOCODEVI forme un réseau constitué de 26 regroupements sectoriels, mutuelles et coopératives, ainsi que des organisations de représentation nationale (Québec et Canada) du mouvement coopératif, réseau qui lui apporte, chacun à la mesure de ses moyens, des ressources humaines, techniques et financières pour appuyer ses activités.

La démocratie et la participation des membres aux activités de SOCODEVI

Composé d'un représentant de chacune de ses organisations membres, le conseil d'administration constitue l'instance décisionnelle de SOCODEVI. Chaque représentant doit assurer une présence « agissante », accompagnée d'une disponibilité suffisante pour œuvrer activement à l'un ou l'autre volet de l'action de SOCODEVI. C'est l'une des contributions que les membres de SOCODEVI s'engagent à fournir. Ainsi, par l'entremise de son délégué, chacune des organisations membres est au cœur des décisions portant sur les orientations et l'administration de SOCODEVI. Les membres du conseil d'administration sont impliqués sur le plan de suivi et du contrôle des activités de la Société ainsi que « de la planification stratégique, de l'approbation de tous les projets et des activités du programme de sensibilisation et de communication » (SOCODEVI, 2009b : 5). Divers comités consultatifs ont été mis sur pied pour aider les dirigeants de l'organisation à veiller à sa bonne marche. C'est ce qui faisait dire au groupe-conseil engagé pour faire l'évaluation de la société :

Un des facteurs déterminants du succès des actions de SOCODEVI réside dans le fort degré d'engagement des membres, lesquels, sur une base annuelle, injectent collectivement plus de 800 000 \$, en nature et en espèce, dans le programme et les projets (Groupe-conseil BAATEL, 2005 : 2).

Un indicateur de l'importance que les organisations membres accordent à leur participation à SOCODEVI est le niveau de responsabilité de leur représentant au sein de la Société ainsi que le nombre d'années de service que chaque représentant y assure. Ainsi, pour l'année 2010, on comptait 14 membres au conseil d'administration dont la majorité occupe des postes de hauts dirigeants de leur regroupement respectif. D'autre part, les quatre dirigeants membres de l'exécutif étaient membres du conseil d'administration depuis 1996, 2003, 2004 et 2006 respectivement. Dans cette perspective d'un engagement à long terme, notons le nombre d'années de service comme dirigeants de la part des coopérateurs qui ont agi comme président de SOCODEVI lors de ses 25 ans d'activités. On peut dire que l'exercice de la direction de cette organisation est le fruit de longues années de préparation et de présence agissante et d'une grande disponibilité au sein du conseil d'administration : dans toute l'histoire de SOCODEVI, 4 des 6 présidents l'ont été 5 ans ou plus et les 6 présidents ont été simples membres du conseil, pour la plupart pendant 10 ans et plus. Cette stabilité dans la composition du conseil d'administration n'est qu'un complément à la stabilité de l'engagement des organisations membres¹⁴. En effet, les seules organisations à avoir quitté en 25 ans l'ont fait pour cause de fusion ou de dissolution. Le directeur actuel de SOCODEVI s'emploie à expliquer la chose de la façon suivante :

Les gens aiment siéger à SOCODEVI. Ces administrateurs se rencontrent dans d'autres instances du mouvement coopératif. Mais à SOCODEVI, ils le font dans un cadre différent, un cadre où ils ne parlent pas de leurs problèmes routiniers mais de l'intercoopération à saveur internationale (entrevue avec Réjean Lantagne, 2010).

À cet effet, le président du Conseil d'administration de l'organisation de 2006 à 2011, Alain Leclerc, s'empresse de dire dans le rapport annuel de 2011 :

Bref, pour moi, SOCODEVI c'est tout ça : de l'entraide, du partage, de la générosité, de l'échange, dans un esprit de collaboration et de respect des gens du Sud qui n'ont pas eu la chance d'être nés dans une société comme la nôtre, dans une région du monde qui dispose d'autant de ressources mais des gens qui partagent avec nous la volonté de mettre sur pied et de développer un réseau coopératif et mutualiste fort à l'échelle internationale (SOCODEVI, 2011 : 3).

Notons que l'actuel président du Conseil d'administration de SOCODEVI, Ghislain Cloutier, qui est aussi vice-président de La Coop fédérée, a été administrateur de SOCODEVI à partir de 2003 ainsi que trésorier de 2007 jusqu'à son élection comme président en 2011.

Il existe cependant une nette prédominance des hommes au sein du conseil d'administration et cette situation a eu tendance jusqu'à récemment à se maintenir tout au long de l'histoire de SOCODEVI. Ce n'est qu'en 2008-2009 qu'ont vu apparaître trois femmes parmi ses 12 membres mais qui ne seront que deux sur 14 en 2010-2011, ce qui reflète la composition des conseils d'administration des grandes entreprises et coopératives du Québec. Le nombre de femmes siégeant à son conseil d'administration montre donc la distance existante entre le discours et la pratique concernant la place occupée par les femmes. Une distance qui, si elle n'est pas éliminée, peut être perçue comme contradictoire avec l'engagement de SOCODEVI pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les pays du Sud. Cette participation minimale de femmes au sein du conseil d'administration de SOCODEVI ne joue pas en faveur de la politique « genre et développement » souscrite par SOCODEVI, une politique amenant SOCODEVI à promouvoir le « leadership féminin leur permettant de développer leurs capacités à être des membres actives tout en affirmant leur place en tant que leaders dans leur organisation » dit-on à propos des projets au Mali ou à soutenir des activités afin « d'offrir aux femmes l'opportunité de prendre part à des activités économiques lucratives et de prendre leur place à la tête des organisations » comme on le dit à propos des projets au Honduras, ainsi qu'à offrir à des femmes en Bolivie un programme de formation qui « leur permettra d'affirmer leur place dans la gestion des entreprises et au sein des organisations coopératives » (SOCODEVI, en ligne).

SOCODEVI comme dispositif professionnel de coopération internationale

En 2010, SOCODEVI a restructuré son organisation interne en visant deux objectifs. Premièrement, se rapprocher du terrain et deuxièmement continuer d'améliorer la qualité des interventions en continuité avec les réflexions ouvertes à ce sujet et les recommandations d'une étude sur la restructuration possible de SOCODEVI. Le directeur explique que depuis la Déclaration de Paris de 2005¹⁵, les gouvernements par leurs agences sont beaucoup plus présents dans les pays du Sud et la prise de décisions s'est pour beaucoup décentralisée, une décentralisation opérée simultanément à un autre choix politique, celui de la

concentration dans certains pays. Résultat, une partie des décisions est prise sur le terrain. Ainsi, plus d'argent passe par les gouvernements locaux, amenant ainsi SOCODEVI à se décentraliser elle-même et à se rapprocher du terrain pour exercer pleinement son rôle d'OCI.

SOCODEVI a donc décidé d'avoir des chargés de projets décentralisés. Les chargés de projets auront ainsi deux tâches : la gestion de projets et le développement d'affaires. SOCODEVI a décidé en même temps de créer une direction technique qui va s'occuper de l'amélioration des outils d'éducation, de gestion et de fonctionnement. Cette direction technique veut aussi permettre d'avoir une plus grande notoriété internationale en misant sur une production écrite, activité qui n'a pas été très développée pour faire connaître les approches et les réussites de SOCODEVI ainsi que pour appuyer les conseillers sectoriels dans les dossiers de l'équité homme-femme, de la formation, de la commercialisation et de l'environnement.

L'autre objectif de la restructuration est la qualité. SOCODEVI est considérée par ses bailleurs de fonds comme une organisation très professionnelle. Mais SOCODEVI n'avait pas une structure chargée d'assurer le suivi de la qualité, laquelle reposait surtout sur la confiance aux chargés de programme qui avaient une grande autonomie. La restructuration fait en sorte que le directeur technique va s'assurer de la qualité des interventions.

L'organisation de l'équipe de SOCODEVI, en 2010, présente donc cinq postes de direction : la direction générale ; la direction du programme international, responsable des chargés de programme au siège social et aussi des effectifs décentralisés ; la direction technique, responsable des conseillers aux programmes ; la direction du développement des affaires et la direction administration, finances et ressources humaines. Au total 28 personnes travaillent à SOCODEVI dont 14 femmes et 14 hommes. Mais l'équilibre hommes-femmes est un peu trompeur car huit employés qui s'occupent de l'administration et des finances sont des femmes contrairement à quatre des cinq postes de direction qui sont occupés par des hommes.

Un autre élément à souligner est le cheminement parcouru par le personnel à l'intérieur de SOCODEVI : quatre des cinq personnes occupant en 2010 des postes de direction avaient commencé plus de vingt ans auparavant au service de SOCODEVI : en 1989, l'actuel directeur général était coordonnateur régional pour l'Amérique du Sud, posté au Pérou. Cette même année 1989, l'actuel directeur du programme international ainsi que l'actuel directeur technique occupaient de postes de conseillers aux programmes au siège social et l'actuel directeur du développement des affaires était conseiller en développement organisationnel et à la formation coopérative en Côte d'Ivoire. Donc, une équipe formée dans un cheminement professionnel et hiérarchique interne très ancré, facilitant le développement et la transmission du savoir-faire et de l'expertise de SOCODEVI ainsi que la compréhension interne du cadre logique des projets.

SOCODEVI compte aussi une équipe terrain dans les pays du Sud qui, en tant que responsables locaux des projets, assurent le suivi quotidien des actions menées auprès des partenaires de SOCODEVI. En 2010, SOCODEVI comptait sur une équipe de 28 coordonnateurs et principaux collaborateurs en poste dans quinze pays en Amérique latine et les Caraïbes, en Afrique et en Asie (SOCODEVI, 201 : 15), en plus d'un bon nombre de stagiaires professionnels.



Chapitre 5



Mise en perspective : ce que 25 ans d'expérience ont appris à SOCODEVI

Vingt-cinq ans d'expérience en coopération internationale et un environnement externe en mutation obligent à tirer des leçons permettant de projeter l'avenir de l'approche de développement adoptée par l'organisation et basée sur la coopération internationale de proximité.

« OUVRIR LA VOIE VERS UN MONDE PLUS JUSTE »

Pour des centaines de milliers de personnes en Afrique, dans les Amériques et en Asie, la recette coopérative et mutualiste s'avère une des solutions pour améliorer leur sort et celui des générations à venir. Dans un contexte mondial en transformation, SOCODEVI et son réseau d'institutions membres capitalisent sur la puissance d'une approche solidaire axée sur la création, la protection et la distribution équitable de la richesse au sein des populations appuyées.

Vous en conviendrez, le panorama mondial que nous avons devant nous est somme toute complexe compte tenu de la débâcle des systèmes financiers et des conséquences désastreuses sur les économies nationales partout à travers le globe. Traverser cette tempête est un grand défi pour les pays du Nord et pour ceux du Sud dans lesquels SOCODEVI est présente, la tâche s'avère tout à fait colossale.

Nous avons déjà hâte de démontrer au monde comment notre approche de développement soutenue par un réseau qui coopère, enrichit et partage peut faire une véritable différence dans la vie de millions de personnes touchées par nos projets.

Source : Alain Leclerc, président du conseil d'administration (SOCODEVI, 2009 : 4).

L'ex-président de SOCODEVI trace bien la perspective, l'horizon qui est celui d'un monde plus juste en même temps qu'il dégage que les coopératives font partie de la solution et s'inscrivent elles aussi dans cette action collective de tous les mouvements sociaux pour y arriver. De son côté, Réjean Lantagne, le directeur de l'organisation, lors de la Conférence internationale *Quel projet de société pour demain ?* organisée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et tenue à Lévis en septembre 2010, résumait bien cette expérience en douze principales leçons que SOCODEVI a apprises au fil de ces 25 années de travail : la pérennité, l'autonomie, des objectifs réalistes, la résilience, l'intercoopération, la qualité des ressources humaines, le développement durable, l'égalité homme/femme, le renforcement des capacités, la commercialisation, le contrôle démocratique, les ressources financières suffisantes.

25 ANS D'EXISTENCE : PRINCIPALES LEÇONS APPRISSES PAR SOCODEVI

La pérennité

La pérennité des organisations accompagnées doit être l'objectif ultime visé. Si nos partenaires n'atteignent pas la pérennité, nous n'aurons réalisé que des projets sans lendemain. Pour atteindre ce résultat, il faut par ailleurs disposer de temps suffisant et des ressources financières nécessaires. Notre défi a été et est toujours de convaincre les bailleurs de fonds de l'importance de ces conditions favorables.

L'autonomie

Les coopératives et mutuelles accompagnées doivent être dans le siège du conducteur. Notre rôle en est un d'appui conseil ; les organisations partenaires doivent prendre les décisions. L'amélioration des conditions de vie des populations passe nécessairement par la prise en charge durable par les communautés de leur propre développement.

Objectifs réalistes

Les résultats recherchés doivent être réalistes pour ne pas créer de faux espoirs. Les objectifs doivent être atteignables en concordance avec les ressources disponibles. En gestion de projets internationaux, il y a souvent des impondérables. Il faut donc planifier en gardant des marges de manœuvre.

La résilience

Les coopératives et les mutuelles dans les pays en développement comme dans les pays riches sont des entreprises de caractère social très résilientes. Dans plusieurs pays, on a vu ces organisations survivre à des guerres, à des changements politiques importants et à des désastres naturels.

L'intercoopération

Des coopératives et mutuelles d'ici qui apportent de l'assistance technique spécialisée de qualité à des coopératives et mutuelles dans les pays où nous sommes présents, se sont avérées être le facteur principal de succès des interventions de SOCODEVI. Qui plus est, les partenariats entre des coopératives et des mutuelles d'ici et celles de là-bas sont une source de motivation réciproque importante.

La qualité des ressources humaines

Le professionnalisme, le leadership et l'intégrité des ressources humaines impliquées sont essentiels à la réussite des projets et programmes et à la survie des entreprises accompagnées. Nous parlons aussi bien des ressources humaines de nos organisations du Nord que de celles de nos organisations partenaires du Sud.

Le développement durable

Pour que nos interventions contribuent au développement durable des communautés visées par nos projets, il est nécessaire que nos partenaires et nous visions comme résultats à atteindre une croissance économique équilibrée, une plus grande équité entre tous et la protection de l'environnement.

L'égalité homme/femme

Durant nos 25 années d'expérience, nous avons appris qu'un facteur clef de succès était qu'il fallait s'assurer de l'égalité femme/homme dans toutes les phases de réalisation de nos projets et dans l'accès aux ressources de tout genre. De même, les organisations que nous accompagnons doivent, pour réussir, impliquer les femmes au même niveau que les hommes.

Le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des membres, des dirigeants et du personnel de nos organisations partenaires constitue le cœur de nos interventions. Que ce soit par le biais de la formation, de l'assistance technique, de l'appui conseil ou du mentorat, il est primordial de contribuer à améliorer le savoir-être et le savoir-faire des individus impliqués dans les entreprises accompagnées.

La commercialisation

La grande majorité de l'appui de SOCODEVI étant dirigée vers le renforcement d'entreprises démocratiques à propriété collective produisant des biens ou des services, il est essentiel d'accompagner nos partenaires pour qu'ils solutionnent en priorité leur problématique spécifique de la commercialisation de ces biens et services.

Le contrôle

L'application de systèmes de contrôle performants dans les entreprises que nous accompagnons est nécessaire pour assurer une gouvernance démocratique d'entreprises, une gestion transparente des ressources financières et la pérennité des dites organisations.

Les ressources financières

Il existe trop peu de ressources financières dédiées au renforcement des coopératives chez les bailleurs de fonds. Il faut multiplier les efforts pour convaincre ces derniers que la lutte à la pauvreté passe dans les pays en développement par la mise sur pied d'entreprises associatives appartenant aux populations ».

Source : Réjean Lantagne, directeur de SOCODEVI, à la Conférence internationale *Quel projet de société pour demain ?* Lévis, septembre 2010.

Le développement coopératif dans le contexte de la crise économique et financière actuelle

À SOCODEVI, on soutient volontiers que la crise actuelle (économique, financière, alimentaire et même politique) représente une « opportunité » pour le développement d'entreprises coopératives, mutualistes et autres entreprises associatives tant au Sud qu'au Nord. Manière de dire que la légitimité perdue du capitalisme boursier et financier actuel favorise la recherche, l'ouverture, la reconnaissance d'initiatives comme celles portées par le mouvement coopératif à toutes les échelles d'intervention (locale, nationale et internationale).

Il faut alors mettre de l'avant plus de programmes de coopération internationale dit-on à SOCODEVI pour créer de nouvelles coopératives et pour venir en appui aux coopératives existantes. Il faut aussi avoir de meilleures législations pour favoriser le développement des coopératives et s'organiser pour disposer d'une influence plus forte du mouvement coopératif auprès des États et des institutions internationales afin d'obtenir des programmes d'appui public plus consistants et favoriser une place plus grande aux coopératives même dans des régimes autoritaires.

SOCODEVI continue à accompagner des coopératives et des entreprises autonomes qui sont la propriété d'individus et de collectifs, mais qui ne sont pas seulement des organisations sociales de défense de droits sociaux. La direction de SOCODEVI constate que dans certains milieux, on est d'accord avec les coopératives, du moment qu'elles n'ont pas d'impact socioéconomique. À partir du moment où elles deviennent des entreprises viables économiquement, dès qu'elles font de l'argent, certains dirigeants de mouvements ne les considèrent plus comme partie des réseaux d'économie solidaire. Cette idée sous-tend en fait une perspective caritative ou d'assistance et ne peut être considérée comme une approche de développement. SOCODEVI mise sur un travail d'accompagnement pour structurer l'entraide et la transformer en activités créatrices de richesse, améliorant les conditions de vie des personnes impliquées et leurs collectivités. Bien sûr, en cas de catastrophe dans un pays où SOCODEVI intervient, elle bâtit alors un projet d'urgence pour aider les coopératives à sortir de l'impasse dans laquelle elles sont temporairement. Il s'agit là d'interventions conjoncturelles.

En entrevue, le directeur de l'organisation, Réjean Lantagne, nous disait considérer nécessaire de faire connaître l'expertise et les réussites de SOCODEVI pour en finir avec cette attitude classique du mouvement coopératif québécois de rester dans l'ombre et la discrétion, devenant un mauvais vendeur de ses succès. Il faut donc augmenter la notoriété des coopératives, de leur coopération internationale et de leur modèle de développement des affaires. Il faut faire connaître l'expertise de SOCODEVI et faire reconnaître que le développement de coopératives au Sud va se faire, entre autres, avec des ressources qui vont venir du Nord. Dans ce sens, le directeur de l'organisation propose de travailler l'idée d'un programme mondial de renforcement des coopératives dans le Sud, **un programme mondial d'appui au développement de coopératives dans les pays en développement** avec l'appui financier entre autres de la Banque Mondiale, des banques de développement régional et des agences de développement de pays riches, etc. avec une forte implication de l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui exerce le rôle de la représentation mondiale du mouvement coopératif.

Pour ce faire, il est souhaitable de créer une association dédiée à un tel programme et réunissant toutes les organisations internationales qui appuient les coopératives, association dans laquelle SOCODEVI pourrait devenir l'un des pôles professionnels de cet appui :

Dans le contexte socio-économique actuel du Sud, il faut mettre de l'avant des programmes de coopération internationale pour créer de nouvelles coopératives. C'est grâce à cela que l'on va avoir une véritable vitalité du mouvement coopératif. C'est sûr qu'il faut renforcer celles qui existent déjà mais la priorité doit aller à la création de nouvelles coopératives. La crise actuelle fait que nous sommes dans un momentum favorable à la création des coopératives car les populations ont beaucoup plus confiance à ces dernières qu'aux entreprises traditionnelles. De plus en plus, on va voir que la solution passe par les coopératives. 2012, année internationale des coopératives, est, dans ce sens, très importante pour faire la promotion du modèle (Entrevue avec Réjean Lantagne, 2010).

Et dans un autre moment de l'entretien, il ajoute :

Le rapport des coopératives avec les États est très important au Sud : l'existence de lois et de programmes de développement qui appuient les coopératives est nécessaire. En l'absence d'appui des gouvernements nationaux pour reconnaître les coopératives dans une loi qui se tient debout, les choses deviennent difficiles à mettre en route. Par exemple, dans la récente constitution bolivienne, les coopératives, avec notre aide, ont réussi à y faire introduire une reconnaissance spécifique des coopératives. Pour y arriver, il faut que les coopératives aient une plus grande incidence dans leur pays et qu'elles réussissent à influencer les États. Il faut aussi faire en sorte qu'elles prennent leur place, qu'il y ait des programmes consacrés aux coopératives dans les pays, défendre l'idée que ce sont les coopératives qui aident les communautés, qui aident les pauvres à s'organiser en entreprises. Certains régimes autoritaires ouvrent des brèches et font de plus en plus de place aux coopératives. Dans ce cas-là, il faut défendre l'autonomie et la démocratie des coopératives et on réussit à le faire lorsque les propriétaires sont les membres de leur coopérative, que ce sont eux qui prennent les décisions (Entrevue avec Réjean Lantagne, 2010).



Chapitre 6



25 années de mutation du monde : la coopération internationale mise à l'épreuve

Le monde n'est plus le même. On ne fait plus de la coopération aujourd'hui comme en 1985. Dans les 25 dernières années, on a assisté à un véritable **renversement du monde**. Et il n'y a aucun signe d'accalmie à l'horizon. Si des changements se produisent en lien avec l'expérience accumulée de coopération internationale, les principaux changements sont pour beaucoup liés au paysage économique, politique et écologique mondial.

Si on veut donner un peu plus de profondeur à cette coopération internationale dans l'avenir, que ce soit celle de SOCODEVI ou celle d'autres OCI, il faut prendre acte des différences qui ont marqué les 25 dernières années par rapport à la période antérieure, celle des 30 glorieuses (1945-1975). Sans compter que ces nouvelles tendances induisent en bonne partie les tendances de l'avenir. En synthèse, voici donc ce qui nous semble majeur.

Dans une perspective internationale et de conjoncture longue, pour les mouvements sociaux qui naissent ou qui cherchent à se renouveler comme pour les organisations de coopération internationale, il s'est passé beaucoup de choses dans les 25-30 dernières années qui ont littéralement bouleversé le monde. On peut citer tour à tour :

- 1) la montée en puissance de la financiarisation du capitalisme ;
- 2) la chute du mur de Berlin et l'implosion du communisme ;
- 3) le retour des religions sur l'avant-scène de l'espace public mondial ;
- 4) deux décennies sur trois d'échec du développement dans les pays du Sud simultanément à la montée dans les pays du Nord de la précarité du travail ;
- 5) l'urgence écologique, notamment le réchauffement climatique, danger de tous les dangers sur ce plan.

Explorons ces cinq grandes tendances, certaines plus politiques, d'autres plus économiques ou culturelles qui viennent modifier radicalement le monde dans lequel nous vivons maintenant. Explorons aussi ce qui en découle pour les mouvements sociaux et pour les OCI : **un changement de paradigme, de politiques et de stratégies** dans la poursuite d'objectifs pour rendre le monde plus équitable, plus écologique et plus démocratique.

La montée en puissance de la financiarisation du capitalisme et la crise de 2008

Nous avons vécu ce qu'on a coutume de nommer « les trente années glorieuses » entre 1945 et 1975. Ce qui exprime bien cette réalité est ce *New Deal* bâti au fil des décennies du XX^e siècle : un compromis historique entre le capitalisme et le mouvement ouvrier dans les pays du Nord là où la révolution industrielle a démarré et un second compromis amorcé par le mouvement de décolonisation des pays du Sud. Ce *New Deal* dans les pays du Nord va introduire deux choses qui vont transformer substantiellement le capitalisme d'un certain nombre de pays : reconnaissance du rôle de l'État comme moteur des protections sociales auxquelles les entreprises doivent participer (assurance emploi, législation du travail, assurances collectives, fonds de retraite...) et reconnaissance comme interlocuteurs auprès des pouvoirs publics d'organisations de la société civile comme les mutuelles, les coopératives, les associations de consommateurs et les syndicats. Dans les pays du Sud, il y aura reconnaissance des indépendances et montée d'États nationaux dans les grandes institutions internationales rattachées à l'ONU.

Mais, grosso modo, depuis 25 ou 30 ans, de 1980 à aujourd'hui, nous vivons trois décennies de capitalisme bien différentes à l'échelle internationale, notamment suite à la chute du mur de Berlin en 1989. Le capitalisme a pu se déployer avec beaucoup moins de contrôle et de réglementation à l'échelle de tous les pays du monde, à l'est comme à l'ouest, au nord comme au sud. Ensuite, l'autre élément qui lui est concomitant : les finances se sont emparées des postes de commande de l'économie, provoquant ainsi peu à peu une forme de « dictature » des actionnaires et des intérêts à court terme de ceux-ci, la spéculation boursière, etc. Ces derniers ont peu à peu prévalu sur les dirigeants d'entreprises des générations antérieures lesquelles avaient fini par accepter, dans le cadre du *New Deal*, en premier lieu, le développement de leurs entreprises avec un autre acteur majeur, le syndicalisme et, en second lieu, le rôle actif de l'État : développement des investissements sur le long terme, stabilité de la main-d'œuvre et stabilité des relations de travail syndicales/patronales, acceptation de mesures de protection sociale (législation du travail, politique d'assurance-emploi, rôle complémentaire des mutuelles, législation favorable au développement des coopératives, etc.).

Mais avec les deux dernières décennies (1990-2010), nous sommes arrivés, sans trop nous en rendre compte, à un **nouveau moment historique du capitalisme** : celui d'un capitalisme financier et boursier (Biasutti et Braquet, 2010 ; Gadrey, 2010) inscrit dans une interdépendance économique qui a levé de plusieurs crans, à l'échelle de toute la planète (mondialisation néolibérale), l'interdépendance amenant parmi ses dérivées une importante vague de délocalisations. La crise financière de 2008 aux États-Unis aura provoqué la mise au chômage de 20 millions de personnes dans le pays (sans compter les faillites personnelles liées à la fuite en avant immobilière) et 220 millions de perte

d'emplois dans le reste du monde¹⁶. Dans cette foulée, une arnaque des banques et des agences de notation sur les États et sur les finances publiques a pris place, et en bout de ligne, une menace lourde a pesé sur les emplois et les salaires des travailleurs. C'est de cette arnaque qu'ont découlé les millions d'emplois perdus dans le monde. La faiblesse des États à imposer de nouvelles règles du jeu fait aussi partie des caractéristiques de la période actuelle.

Conclusion à ce chapitre : le mouvement coopératif international et ses divers dispositifs dont celui de la coopération Nord-Sud peuvent tirer quelques leçons de la phase actuelle du capitalisme :

- 1) le remettre en question dans sa globalité car il s'avère de plus en plus « toxique », le repenser, le dépasser ;
- 2) rechercher des alternatives viables, crédibles, durables au capitalisme ;
- 3) offrir des pistes concrètes de sortie de crise aux communautés comme celle de miser sur un secteur non-capitaliste d'entreprises sous contrôle démocratique. Oser notamment retirer des territoires d'expansion à des multinationales, entre autres, dans les secteurs historiquement majeurs du développement coopératif redevenus stratégiques pour répondre à la crise : l'agriculture et la forêt, la finance de proximité et la mutualité dans le secteur santé/assurances des personnes.

La fin des communismes¹⁷

Vu du Québec, ce constat peut laisser relativement indifférent. Nous avons peu connu l'influence du communisme dans notre société. Mais la plupart des pays de la planète ont vraiment vécu cette influence souvent déterminante sur plusieurs décennies et générations que ce soit dans l'Europe de l'après-guerre, l'Europe de l'Ouest (avec de forts partis communistes en France, en Italie ou en Espagne) et de l'Est (pays dirigés par des régimes communistes), en Amérique latine suite à la révolution cubaine ou dans la foulée de la décolonisation en Afrique avec plusieurs mouvements de libération nationale (Afrique du Sud, Angola...). Et évidemment en Asie avec le Vietnam, la Chine et la Corée du Nord.

En gros, le tiers de la population de la planète a été dirigé par des régimes communistes, mais plus encore si on prend en compte les populations interpellées de l'intérieur de leur société par de puissants partis communistes nationaux dans des pays démocratiques, tous dans la mouvance de l'URSS. C'est la chute du mur de Berlin en 1989 qui marquera un tournant décisif, la fin des communismes, c'est-à-dire la fin de la plus grande partie des régimes communistes (Europe de l'Est) et la transformation des régimes communistes des pays du Sud en des régimes certes de monopole du parti sur l'État, mais aussi d'une reconfiguration inédite et substantielle de l'économie. Celle-ci était pour l'essentiel une économie étatisée qui est devenue, au Vietnam et en Chine, une économie ouverte de plus en plus aux multinationales européennes et américaines qui y délocalisent alors une partie de leurs activités, ou à Cuba, un peu plus ouverte à certaines réformes comme celle d'encourager le développement de petites entreprises privées.

Le résultat le plus net à l'échelle de la planète, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest, sera sans doute **la fin d'un rêve** qui avait marqué des générations comme celle de la Résistance française ou de la résistance au franquisme en Espagne par exemple

(Alphandéry, 2011 ; Semprun, 1978) ou celle des militants et dirigeants de mouvements de libération nationale dans les pays du Sud (Mandela et l'influence de la révolution cubaine sur son parti, l'*African National Congress*, l'ANC). Ces générations ont cru qu'il y avait un véritable projet de société alternatif à celui du capitalisme. **C'était une utopie-modèle** (Rosanvallon, 2010). 20 ans après la chute du mur de Berlin, le communisme n'est plus qu'un épisode politique qui aura influencé grandement l'histoire du 20^e siècle **mais qui aura cessé de faire rêver**. Il n'est plus porteur de l'ambition de changer le monde. Il a échoué à le faire. De plus, les idées communistes ont été fortement remises en question parce qu'elles n'accordaient aucune place à la démocratie dans leur projet. D'où que les régimes communistes soient devenus des régimes autoritaires, voire même être considérés comme une des formes du totalitarisme (Arendt, 1982 et 1972). Bref, la désillusion que certains avaient vue bien avant 1989 est désormais consacrée et généralisée suite à la chute du dit mur de Berlin. La fin des communismes, c'est aussi la fin d'un monde bipolaire et le triomphe du tout au marché, c'est-à-dire les coudées franches pour un capitalisme boursier et financier qui peut désormais se déployer sur l'ensemble de la planète. Le monde devient multipolaire, interconnecté et volatile.

Pour les mouvements sociaux, les dirigeants qui avaient longtemps placé leur espoir dans ce type de socialisme où étaient censées régner la justice sociale et la démocratie, sont devenus orphelins de modèles et très allergiques aux dépendances à l'égard de partis politiques qui se veulent des avant-gardes éclairées. Nombreux sont les mouvements et les OCI qui en ont tiré quelques conclusions majeures : 1) les avancées, dans quelque domaine que ce soit, seront démocratiques ou ne seront pas ; 2) les avancées se feront dans le respect du pluralisme et dans le respect, par les partis politiques, de l'autonomie politique des mouvements qui se refusent à être considérés comme de simples courroies de transmission de ces partis. La Confédération syndicale internationale (CSI) fondée en 2006 témoigne de la fin de cette époque puisque les oppositions antérieures (chrétienne, social-démocrate et communiste) tombent (Favreau, Fréchette et Lachapelle, 2010) au bénéfice d'une unité syndicale enfin retrouvée. L'Alliance coopérative internationale (ACI) a retrouvé une vigueur intellectuelle et une recherche d'alternatives qu'on ne lui connaissait plus (Scalvini, 2010) et la coopération internationale de proximité se déploie dans de nouveaux pays qui lui étaient complètement fermés (pays de l'Est, Chine, Vietnam) avec de nouvelles perspectives là où sont apparues de jeunes démocraties dans des pays du Sud (Mali par exemple).

Le retour des religions et surtout des fondamentalismes religieux

En coopération internationale de proximité, la religion a souvent été la face cachée ou ignorée des choses. Le retour actuel des religions dans l'espace public, surtout le retour des fondamentalismes religieux devient un point d'ancrage du retour à l'assistanat : d'abord celui des *Born again christians* aux États-Unis (70 millions de fidèles) qui essaient sur toute la planète, tout particulièrement dans un certain nombre de pays du Sud, notamment en Amérique latine et en Afrique anglophone. « La planète religieuse s'est mondialisée » nous dit Olivier Mongin, directeur de rédaction à la revue *Esprit*. En d'autres termes, la mondialisation n'est pas qu'économique, politique ou sociale. Elle est aussi religieuse. Ce qui n'est pas sans effet sur le travail de coopération internationale étant donné la montée d'ONG confessionnelles néo-protestantes ou musulmanes conservatrices de plus en plus présentes avec des moyens souvent considérables.

On assiste en effet depuis deux décennies à un sérieux retour des choses : a) essor marqué de l'évangélisme protestant dans les pays du Sud à partir de son foyer principal les États-Unis d'une part ; b) et d'autre part la montée d'un islamisme fondamentaliste sur l'avant-scène publique internationale ; c) de même que la reprise au sein de l'Église catholique d'un courant conservateur. Commun dénominateur : le combat contre l'ouverture au monde, le refus de la liberté religieuse et du dialogue avec les autres religions et donc le refus en bloc de la laïcité, de l'oecuménisme, de la liberté de conscience et des droits de la personne. En 2050, le christianisme (surtout protestant) sera la religion des trois quarts de l'humanité et son centre de gravité se sera déplacé des pays du Nord vers les pays du Sud (Chelini-Pont, 2007). Dans cette toile religieuse, l'évangélisme protestant est d'autant plus marquant qu'il est le courant religieux sans doute le plus adapté à la mondialisation en cours avec ses réseaux transnationaux, ses moyens de communication de masse (télévision qui diffuse de par le monde, des universités, des postes de radio et des ONG comme *Vision mondiale*, ONG pentecôtiste présente dans 100 pays).

**LE NÉO-PROTESTANTISME PRÉSENT DANS LES PAYS DU SUD :
LE CAS DE VISION MONDIALE**

Vision mondiale bénéficie du soutien des évangéliques américains (une communauté de plus de 16 millions de fidèles) en disposant d'un budget annuel de plus d'un milliard et demi de dollars pour des projets dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'aide humanitaire en général avec 22 000 employés actifs dans 100 pays. Pratique principale : un militantisme caritatif qui fait fi du principe de la neutralité religieuse.

Source : Nicolas Masson, « La dimension géopolitique des fondamentalismes » dans la revue *Esprit*, mars-avril 2007, p. 219-220. Note : les évangéliques dans ce cas-ci sont membres des Églises pentecôtistes.

Caractéristiques centrales :

- 1) un conservatisme social et politique ;
- 2) un retour aux pratiques d'assistantat dans les pays du Sud (souvent sous couvert d'un discours de développement des communautés) ;
- 3) le non-respect du principe de la neutralité religieuse, condition nécessaire au développement de la démocratie ;
- 4) un militantisme associatif de type caritatif.

Tels sont les éléments centraux au cœur des choix de coopération internationale de ces courants religieux, lesquels courants sont en montée d'influence y compris dans leur capacité à aller chercher des financements publics¹⁸.

Ce qui veut dire que certains mouvements sociaux peuvent être désormais traversés par des courants religieux conservateurs et que des ONG confessionnelles et caritatives sont de plus en plus influentes sur le marché de l'aide humanitaire. Ce qui veut dire aussi que la laïcité est redevenue un enjeu politique dans des sociétés comme la nôtre comme en témoigne toute une série de débats entourant la Commission Bouchard-Taylor et d'autres démocraties, notamment au Sud comme le Sénégal par exemple.

Deux décennies sur trois perdues pour le développement du Sud et montée de la précarité au Nord

Le Sud, avec l'arrivée des années 80 est en mal de développement. Les gouvernements de ces pays sont endettés. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international sous tutelle des grands pays du Nord ont beau jeu de leur imposer le « tout au marché » avec des programmes d'ajustement structurel qui ont littéralement laminé le peu de protection sociale qu'ils avaient héritée de leurs gouvernements inspirés en partie par les social-démocraties du Nord en matière d'éducation, de santé, de services sociaux. Cas particulièrement patent de nombreux pays africains. Perte de services publics d'intérêt général d'une part mais aussi mise au rancart de toute idée de politiques agricoles favorisant un développement endogène et remontée d'économies informelles de tout genre. C'est le « tout à l'exportation » et donc l'approfondissement d'un développement extraverti (Ndiaye, 2009 ; Favreau, Ndiaye et Ortiz, 2008 ; Favreau et Fall, 2007).

L'année 2000 change la donne avec l'entrée en scène des *Objectifs de lutte contre la pauvreté* des Nations Unies. Souffle de changement sans toutefois toucher aux structures des inégalités derrière cette pauvreté. Exemple parmi d'autres, les paysans maliens producteurs de coton s'appauvrissent. D'autre part, on assiste à la présence croissante de pays émergents (Brésil, Inde, Chine) dans d'autres pays du Sud, notamment en sol africain. Résultat : la concurrence avec les produits des économies locales est posée comme enjeu de même que celle du contrôle des richesses naturelles.

Mais au Nord, le monde du travail est également en mutation : la précarité est à la hausse pour cause notamment de délocalisations vers d'autres pays où la main-d'œuvre est moins chère. L'expression même de ce phénomène, c'est la multinationale Walmart, dont tous les commerces (6 000 magasins, 144 millions de clients), à quelques exceptions, dans les 100 pays où elle est présente, ne sont pas syndiqués (ses dirigeants mènent toujours une lutte antisyndicale farouche où que ce soit), leurs salaires sont relativement bas et leurs coûts de production sont peu élevés parce qu'ils bénéficient d'une main-d'œuvre à très bon marché dans les usines des pays du Sud. Révélateur de la crise de 2008 : les grandes forteresses ouvrières de jadis, celles des années 50 et 60, dans l'industrie de la métallurgie, de l'automobile et du papier notamment, dont la fragilité était bien présente depuis les années 80-90, tombent les unes après les autres ou doivent subir des interventions chirurgicales de grande envergure. Le corollaire de tout cela a été que le mouvement syndical s'est sérieusement affaibli.

Que conclure dans ce registre sinon que l'impératif de la solidarité internationale pour le mouvement coopératif comme pour tous les autres mouvements sociaux doit se renouveler, parce qu'on ne peut plus penser les réponses à la crise dans un contexte uniquement national ni dans un contexte de développement industriel des pays du Sud comme cela se dessinait dans les décennies de forte croissance (décennies 1960 et 1970).

L'urgence écologique

Nous traversons, nous dit l'économiste Jean Gadrey dans son dernier livre, « la première crise socio-écologique du capitalisme financier et boursier, la première où la raréfaction des ressources et les dégâts écologiques ont eu une influence sur le plongeon économique » (2010 : 152). Écologiquement parlant, la planète est en état de survie. Parmi les risques environnementaux d'envergure planétaire, il y a le réchauffement

accélééré de la planète dû à la consommation élevée d'énergies fossiles ; la **menace qui pèse sur la biodiversité** due à un modèle de développement qui ne prend pas en compte l'équilibre des écosystèmes et, finalement, les diverses formes de **pollution**. La transition écologique de l'économie est un enjeu tout à la fois local et mondial comme nous l'avons développé ailleurs (Favreau et Molina, 2011 : 47-66)¹⁹.

On ne peut se satisfaire d'un trop court diagnostic qui considère la crise comme étant seulement financière (le crédit débridé) et économique (déstabilisation des entreprises, montée du travail précaire et chute de l'emploi). Il faut pousser plus loin et considérer que la crise est globale sans être totale (puisque certains pays s'en tirent nettement mieux que la majorité) : économique à coup sûr, sociale par la montée des inégalités mais aussi, et **à la même hauteur**, écologique (alimentaire, énergétique et climatique) (Lipietz, 2009 ; Kempf, 2009). **Crise de l'emploi et crise du climat vont aujourd'hui de pair**. Il y a de petites crises et de grandes crises. Celle-ci est une grande crise parce qu'à la crise de l'emploi s'est superposée la question écologique avec ce qu'elle induit de crises alimentaires à répétition, de crises énergétiques récurrentes (prix du pétrole) et de crise du climat (réchauffement climatique) qui devient chaque année de plus en plus manifeste (inondations, sécheresses...).

Bref, la planète est engagée dans une crise écologique telle que l'urgence est à la porte et l'interdépendance des nations, des populations, des mouvements s'est, du coup, haussée de plusieurs crans surtout au Sud. Les rencontres de Copenhague en 2009, de Cancun en 2010 et de Durban en 2011 ont marqué les esprits par l'échec des gouvernements et des institutions internationales à répondre de façon contraignante pour les États à cette urgence.

Conclusion à ce sujet : l'urgence écologique est une proposition centrale pour le mouvement coopératif, pour tous les autres mouvements sociaux comme pour tous les partis politiques dignes de ce nom. Il faut ouvrir des chantiers relativement inédits et cela de façon simultanée comme l'ont suggéré les rencontres de Lévis (septembre 2010), Montréal (octobre 2011), Chamonix (novembre 2011) et Joliette (avril 2012) :

- 1) celui de **l'énergie et du climat** ;
- 2) celui de **l'agriculture-alimentation** ;
- 3) celui de **l'aménagement durable des forêts** ;
- 4) celui du développement des **services collectifs** dans les communautés locales soutenues par un État social ;
- 5) celui d'une **intensification de la solidarité Nord-Sud**.

Or le mouvement coopératif est bien positionné pour agir sur plusieurs de ces chantiers (Favreau et Hébert, 2011 ; Favreau et Molina, 2011).



Chapitre 7



Un mouvement coopératif international qui se renouvelle : l'espoir qui se réinvente

Il y aurait d'autres tendances à examiner : les avancées et les reculs des droits humains et de la démocratie (notamment dans les pays arabes), l'irruption des nouvelles technologies des communications et des réseaux numériques et bien d'autres choses dont le grand réveil de la Chine et de quelques autres pays émergents tels le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud qui déplacent l'axe économique mondial du nord vers le sud. Cette mise en perspective ne prétend pas à l'exhaustivité mais vise à démontrer la nécessité de s'ouvrir à d'autres repères dans nos ambitions de changer le monde en étant tout particulièrement attentifs à la dimension internationale de l'action collective et au nécessaire renouvellement du mouvement coopératif international dans un tel contexte. La perspective annoncée par la direction de SOCODEVI de mettre sur pied **un programme mondial d'appui au développement de coopératives dans les pays en développement** avec l'appui financier de la Banque Mondiale, du BIT et de l'Alliance coopérative internationale (ACI) fait partie des propositions d'avenir correspondant à la mutation en cours de la planète et aux besoins qui lui correspondent.

Convenons d'une chose : l'ACI, malgré ce que certains peuvent en dire, n'est pas un repère de vieilles coopératives ayant une vision rabougrie du changement social (même si celles-ci sont présentes). L'ACI est surtout un espace de délibération planétaire pour toutes les organisations qui se considèrent (explicitement ou pas) partie prenante de la mouvance pilotant une économie plus équitable, plus démocratique et plus solidaire. À l'ACI, comme organisation internationale, on peut ajouter des initiatives plus récentes qui naissent à

sa périphérie telles les Rencontres du Mont-Blanc (depuis 2004) ou le Sommet international des coopératives (Desjardins/ACI/Saint Mary's University) de 2012. L'important :

1) entreprendre une **action collective** (de différentes natures et dans des créneaux couvrant différents aspects de la vie en société) ;

2) disposer d'une **analyse critique** de la mondialisation néolibérale dans une perspective d'**égalité** et de **solidarité internationale** entre les peuples dans un contexte où l'après-capitalisme n'a pas encore véritablement dessiné ses contours. Nous sommes encore dans une phase de recherche quant aux avenues à prendre pour changer le monde nous disent bien des dirigeants et intellectuels investis dans des causes internationales.

Phase exploratoire certes ! Mais nous savons cependant que la perspective démocratique signifie d'entrée de jeu :

1) que le changement dont il est question – quand on parle de « pistes de sortie de crise » ou de « mondialisation équitable, écologique et solidaire » – est, sera et devra être *démocratique* et non commandé par une quelconque avant-garde éclairée ;

2) d'autre part, l'expression de l'ex-président du CA de SOCODEVI, Alain Leclerc, d'ouvrir une voie à la justice sociale nous indique, en fond de scène, l'existence d'un conflit sur l'*égalité* entre le modèle économique dominant et ce secteur non capitaliste de développement où figurent bien en vue les coopératives.

Bref, un minimum d'expérience et de sens critique, nous indique qu'il y a un **clivage de valeurs**. Il s'agit bien d'un débat qui est international. Et ce dernier traverse, bien que ce ne soit pas une évidence, la plupart des pays et des institutions internationales (Noël et Thérien, 2010). Le 10/10/10 (10 % du PIB, 10 % de la finance, 10 % de l'emploi), c'est ce que représente l'économie coopérative et sociale dans le monde aujourd'hui. Si la volonté politique de ces forces économiques pour faire mouvement vient à l'emporter, l'influence que cela aurait sur le développement économique et social et sur la transition écologique de l'économie de la planète sera à la hauteur de ses ambitions.



NOTES

¹ La formule du 10/10/10 du BIT (2001) parle beaucoup : les coopératives et autres entreprises de caractère collectif représentent dans le monde 10 % du PIB mondial, 10 % de la finance internationale et 10 % des emplois dans le monde.

² Bartoli, H. (1999). *Repenser le développement, en finir avec la pauvreté*, Paris, UNESCO/Économica. Voir aussi l'article suivant de l'économiste et sociologue Gilles Bourque dans le bulletin électronique de la coopérative d'édition Oikos (2011) : <http://www.oikosblogue.coop/?p=9857>

³ Le concept générique de « coopération de proximité » renvoie aux initiatives de solidarité Nord-Sud menées par la société civile parfois de concert avec les collectivités territoriales (la coopération décentralisée des communes françaises par exemple). Dans tous les cas de figure, il renvoie au fait de travailler au plus près des populations dans des opérations réalisées par des acteurs de calibre ou de nature similaires (ONG, associations citoyennes, pouvoirs locaux, collèges et universités, etc.).

⁴ Fin 2011, l'ACDI a fait connaître aux OCI canadiennes ses choix. Une catastrophe pour un fort pourcentage de celles-ci. Voir à ce sujet le dossier de l'AQOCI de février 2012 et celui d'Agnès Gruda du journal La Presse sur un « virage controversé dans l'aide internationale » du gouvernement canadien (24 mars 2012).

⁵ Voir plus loin les récits de cinq expériences de SOCODEVI sur les trois continents du Sud (Asie, Afrique et Amérique latine).

⁶ Voir à ce propos le récit de l'expérience du bidonville de Villa el Salvador au Pérou relaté dans l'article suivant : <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article6>

⁷ Cette notion mérite un peu d'attention : dans nombre de pays du Sud, l'*économie informelle* telle que qualifiée par le BIT est devenue une notion en perte de vitesse au bénéfice de celle d'*économie populaire*, parce qu'un certain nombre de chercheurs et d'ONG sont partis du point de vue des acteurs de cette économie plutôt que des présumés de l'économie savante. Mais la prudence s'impose car il y a de tout dans l'économie populaire dont les marchés publics des villes du Sud sont la manifestation la plus visible: concurrence, petits boulots mal payés, initiatives en marge de la fiscalité de l'État, etc. C'est une économie de survie, au mieux, une économie de subsistance. L'économie populaire solidaire, c'est celle qui part de cette économie de survie et s'organise en groupes d'intérêt économique (GIE), en regroupements de petits commerces de quartier, etc. bref une économie où s'installe une certaine coopération entre pairs au niveau du travail. Cette dernière peut franchir le pont et s'inscrire dans une *économie locale de développement* et entrer dans l'univers des coopératives par exemple lorsque ces initiatives sont appuyées par des organisations (ONG, regroupements coopératifs, syndicats, etc.) pour la mise en marché de leurs produits, la capitalisation de leurs initiatives... Pour en savoir plus, voir dans le carnet de Louis Favreau l'article suivant : <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article9>

⁸ La Fondation SOCODEVI, La Coop fédérée ainsi que cinq coopératives participantes soit La Coop des Bois-Francs, La Coop Comax, La Coop Nutrinor, La Coop Profid'Or et La Coop Unicoop ont appuyé ces projets.

⁹ Le président fondateur de la Fondation SOCODEVI jusqu'à 2010, André Lamothe, a aussi été président de SOCODEVI de 1985 à 1991 et a reçu au mois de mars 2012 le quatrième degré de l'Ordre du mérite coopératif et mutualiste québécois.

¹⁰ En 1980, pour mieux refléter son lien étroit avec le Mouvement Desjardins, la CIDR fondée en 1970 et travaillant au développement de caisses d'épargne et de crédit en Afrique francophone (le Zaïre, la Haute-Volta qui deviendra le Burkina-Faso, le Cameroun) devient la Société de développement international Desjardins (SDID) laquelle signe en 1984 sa première entente pluriannuelle de financement avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI). C'est en 1994 que la SDID deviendra l'actuel Développement international Desjardins (DID).

¹¹ Lors du Colloque de l'Université Coopérative Internationale tenu à l'Université Laval du 24 au 27 août 1980.

¹² Lors du Colloque international organisé par l'IRECUS en collaboration avec le Conseil canadien de la coopération et The Co-operative Union of Canada, tenu à l'Université de Sherbrooke du 31 mai au 4 juin 1987.

¹³ Outre les membres réguliers votants et les membres auxiliaires, SOCODEVI compte aussi la catégorie de membres honoraires : personnes désignées à ce titre par le conseil d'administration, en reconnaissance de leur contribution particulière à la promotion et au développement de la Société. En 2010, ils étaient au nombre de neuf.

¹⁴ On peut également noter la grande stabilité de la direction générale : pendant ses 25 ans d'existence, SOCODEVI n'a connu que trois personnes pour occuper le poste de la direction générale : Renault Marier (1985-1995); Yvon Bilodeau (1995-1998) et l'actuel directeur général, Réjean Lantagne, en poste depuis 1998.

¹⁵ La *Déclaration de Paris*, adoptée en mars 2005 par les États, est en voie de modifier l'approche de l'aide internationale en remettant en devant de scène la coopération de gouvernement à gouvernement, dans le but notamment de s'attaquer en priorité aux problèmes de gouvernance de certains États. Selon cette approche, il est préférable de financer les programmes publics des pays du Sud qui permettent le développement de la société civile et sa participation au développement national, plutôt que de miser sur les projets issus de la dite « société civile », c'est-à-dire les mouvements sociaux locaux et les ONG. Pour en savoir plus Favreau et alii, 2010.

¹⁶ Seulement dans une région de la Chine où florissait l'industrie textile, 15 millions d'emplois ont été perdus fin 2008, par défaut de carnets de commande des multinationales américaines et européennes qui se sont vidés en quelques mois seulement [Radio-Canada (2011). *Krachs, les dessous de la crise économique mondiale*]. Les entreprises qui avaient fait ces commandes avaient de moins en moins de liquidités pour payer ce qu'elles devaient, et encore moins pour en faire de nouvelles.

¹⁷ Communismes parce que les idées et les pratiques ont été assez différentes selon qu'il s'est agi du communisme de l'URSS, celui de la Chine ou de Cuba ou du Vietnam. Ou encore de partis communistes occidentaux comme celui de l'Italie bien différent de celui de l'Espagne ou de la France.

¹⁸ L'analyse des financements publics canadiens à cet égard pour 2012 et les années qui suivent semblent suivre cette courbe (dossier AQOCI, février 2012)

¹⁹ Voir aussi le rendez-vous solidaire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins et l'université d'été du GESQ du 26 avril 2012 qui porte sur ce thème : <http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/>

Bibliographie

- ACDI (2003). *L'égalité entre les sexes et les Fonds administrés localement*, Ottawa, Direction générale de l'examen du rendement – ACDI, 8 p.
- ACDI (s.d.). *Tiré de la pauvreté grâce à l'origan*, [En ligne], <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAD-111793011-jZW> (Page consultée le 13 septembre 2011)
- Alphandéry, C. (2011). *Une si vive résistance*, Paris, Rue de l'échiquier, 124 p.
- Arendt, H. (1982 et 1972). *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Seuil (en anglais : 1951).
- AQOCI (2012). Document d'orientation, AQOCI, février, Montréal.
- BAASTEL (2005). *Évaluation mi-parcours Société de coopération pour le développement international. Rapport final présenté à la Direction générale du partenariat canadien et à SOCODEVI*, Le Groupe-conseil BAASTEL ltée, 31 p.
- Beaudoin, N. (2006). *Description du développement durable dans les projets de deux organisations non gouvernementales québécoises : La Société de coopération pour le développement international et Développement et Paix*, Cahier de la CRDC, Série Mémoires de maîtrise, numéro 9, Hull, UQO, 121 p.
- Bédard, G. (1980). « Coopératives et développement international », *Revue du CIRIEC*, Volume 13, No 1 et No 2, p. 163-174.
- Biasutti, J.-P. et L. Braquet (2010). *Comprendre le capitalisme*, Paris, Bréal, 128 p.
- Babekew A. (2011). Document interne du Bureau international du travail (BIT), Service de la statistique.
- Braudel, F. (1985). *La dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion.
- CARE-CANADA (site internet). *J'ai le pouvoir*, [En ligne], http://care.ca/main/?es&_home (Page consultée le 6 octobre 2009).
- Chelini-Pont, B. (2007). « Le réenchantement discret des mondialisations religieuses » dans J.-L. Schlegel, (dir.), *Effervescences religieuses dans le monde*, Revue Esprit, mars-avril, Paris, p. 161 à 168.
- Conseil de la coopération du Québec (1978). *Le Québec coopératif*, Québec, CCQ, 20 p.
- Copans, J. (2006). *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, Paris, Armand Colin, 127 p.
- CRC-SOGEMA (site internet). *Croire*, [En ligne], <http://www.crcsogema.com/> (Page consultée le 6 octobre 2009).
- Denault, B. (dir.) (1989). *Les relations État-coopératives, Volume I*, Sherbrooke, IRECUS, 426 p.
- DID (site internet). *DID au fils du temps*, [En ligne], <http://www.did.qc.ca/fr/qui-sommes-nous/historique/temps.html> (Page consultée le 11 septembre 2009).
- Favreau, L. (2006). « L'internationalisation de l'économie sociale au Québec », dans M. Tremblay, P.-A. Tremblay et S. Tremblay (dir.), *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, PUQ, p. 66-86.
- Favreau, L. et A.S. Fall (2007). *L'Afrique qui se refait*, Québec, PUQ, 393 p.
- Favreau, L. et E. Molina (2011). *Économie et société. Pistes de sortie de crise*, Québec, PUQ, 162 p.
- Favreau, L. et L. Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Sainte-Foy, PUQ, 251 p.
- Favreau, L., M. Hébert, G. Boismenu, J. Jenson et J. Weber (2011). *La planète n'y arrivera pas si on ne change pas de modèle! Les réponses de l'économie sociale et solidaire à la crise écologique à l'heure de Rio+20*, Document d'orientation des Rencontres du Mont-Blanc, Chamonix, 32 p. [En ligne] https://www.rencontres-montblanc.coop/sites/default/files/11215_euresa_5er-fr-net.pdf
- Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2008). *Coopération Nord-Sud et développement. Le défi de la réciprocité*, Québec, PUQ, 185 p.

- Favreau L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2010). *Mouvements sociaux, démocratie et développement : le défi d'une mondialisation solidaire*, Québec, PUQ, 159 p.
- Favreau, L., S. Ndiaye et H. Ortiz (2008). *L'État social au Nord et au Sud : le défi de la prochaine décennie*. Disponible sur le blogue de L. Favreau (article paru dans le journal Le Devoir) : <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article10>
- Forest, Y. (1980). « Coopération, développement international et multinationalisation des coopératives », *Revue du CIRIEC*, Volume 13, No 1 et No 2, p. 175-185.
- Fundacion Valles (site internet). *Innovando el campo, mejorando vidas*, [En ligne], <http://fdta-valles.org/> (Page consultée le 13 septembre 2011).
- Gadrey, J. (2010). *Adieu à la croissance, bien vivre dans un monde solidaire*, Paris, Alternatives économiques/Les petits matins, 190 p.
- Girard, J.-P. (1999). *Une identité à affirmer, un espace à occuper : aperçu historique du mouvement coopératif au Canada français*, Montréal, Chaire Guy Bernier/IRECUS, [En ligne], <http://www.coopquebec.coop/upload/cqcm/editor/asset/historique%20du%20mouvement%20coopératif%20au%20canada.pdf> .
- Houée, P. (2009). *Repères pour un développement humain et solidaire*, Paris, Éditions de l'atelier.
- IRAM (site internet). *Un expertise indépendante pour un monde plus solidaire*, [En ligne], <http://www.iram-fr.org/index.php> (Page consultée le 6 octobre 2009).
- Kempf, H. (2009). *Pour sauvez la planète, sortez du capitalisme*, Paris, Seuil, 154 p.
- Lachapelle, R. (2001). *Compte rendu du Colloque : « Économie sociale, coopération internationale et développement : enjeux et perspectives », tenue à l'Université du Québec à Hull en novembre 2000*, Cahiers de la CRDC, Série Conférence n° 5, Hull, Université du Québec à Hull, 26 p.
- Laflamme, M. (1980). « Un projet de société, pour un développement coopératif intégral », *Revue du CIRIEC*, Volume 13, No 1 et No 2, p. 43-65.
- Lamarre, K. (1991). *50 ans d'avenir ! L'histoire du Conseil de la coopération du Québec*, CCQ, 153 p.
- Lantagne, R. (2004). « Coopératives et altermondialisation. Les visées internationales de la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) », dans L. Favreau, G. Larose et A. Salam Fall (dir.), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Sainte-Foy, PUQ/Karthala, p. 85-93.
- Lipietz, A. (2009). *Face à la crise : l'urgence écologiste*, Paris, Ed. Textuel, 142 p.
- Molina, E. (2009). *Le mouvement coopératif et mutualiste : Quelle contribution à une mondialisation équitable ?*, Cahier de l'ARUC-ISDC, Série Recherches, numéro 25, Gatineau, UQO, 12 p.
- Molina, E. (2010). « Mouvement coopératif et mondialisation », *Revue Vie Économique*, vol. 1, numéro 4.
- Molina, E. (2011). *Huit enjeux de société à discuter*, Lévis, CQCM, 20 p.
- Navarro-Flores, O. (2009). *Le partenariat en coopération internationale. Paradoxe ou compromis ?*, Québec, PUQ, 252 p.
- Ndiaye, S. (2009). *Itinéraire et innovations sociales en milieu associatif en Afrique de l'Ouest : l'expérience du Sénégal*, Cahier de l'ARUC-ISDC/CRDC, Série Recherches, numéro 29, Gatineau, UQO, 21 p.
- Noël, A. et J.-P. Thérien (2010). *La gauche et la droite, un débat sans frontières*, Montréal, PUM, 337 p.
- Rioux, A. (1989). « Ruptures et convergences historiques », dans B. Denault (dir.), *Les relations État-coopératives*, Volume I, Sherbrooke, IRECUR, p. 281-298
- Rosanvallon, P. (2010). « Une autre forme d'utopie », *Alternatives économiques*, numéro 295, octobre, p. 67.
- Ryfman, P. (2007). « Les frontières de l'humanitaire, mutations et adaptations des ONG à l'ère de la globalisation », dans S. Paugam, *Repenser la solidarité*, PUF, Paris, p. 817 à 835.
- Scalvini, F. (2010). *La crise est globale et internationale. Comment sortir de cette crise et de la mondialisation néolibérale qui l'accompagne ? Quelles sont les alternatives à privilégier ? Point de vue du mouvement coopératif international*, [En ligne], http://www.projetdesociete.coop/fichiers/debat/2_Scalvini_crise_globale_et_internationale%20Levis.pdf
- Semprun, J. (1979). *Autobiographie de Federico Sanchez*, Paris, Seuil, 324 p.
- SOCODEVI (1990). *Rapport annuel 1989-1990*, Québec, 20 p.
- SOCODEVI (2001). *Systématisation du PADEL*, SOCODEVI.

- SOCODEVI (2003). *Le Guide de SOCODEVI pour l'Appréciation de la Prise en Charge locale (GAPEC) dans les coopératives*, SOCODEVI.
- SOCODEVI (2005). *Le développement international et les actions de coopération de SOCODEVI. Manuel d'information*, SOCODEVI, 104 p. et annexes.
- SOCODEVI (2005). *Portraits d'une grande famille*, SOCODEVI, 21 p. [En ligne], http://www.SOCODEVI.org/_userfiles/file/albumsouvenir.pdf (Page consultée le 4 juin 2009).
- SOCODEVI (2009a). *Rapport annuel 2008-2009*, un réseau qui coopère, enrichit et partage, [En ligne], http://www.SOCODEVI.org/_userfiles/file/Rapports%20annuels/Rapport_annuel_2008-2009_FR.pdf (Page consultée le 16 juin 2009).
- SOCODEVI (2009b). *Guide de régie interne*, SOCODEVI, 178 p.
- SOCODEVI (2009c). Société de coopération pour le développement international. États financiers consolidés 31 mars 2009.
- SOCODEVI (2010a). *Des histoires à succès*, [En ligne], http://www.SOCODEVI.org/_userfiles/file/Kit_25ans/HistoireSucces.pdf (Page consultée le 7 juillet 2011)
- SOCODEVI (2010b). *Une histoire d'engagement avant tout. 25 ans de SOCODEVI*, [En ligne], http://www.SOCODEVI.org/_userfiles/file/Kit_25ans/Bilan25ansFR2.pdf (Page consultée le 7 juillet 2011)
- SOCODEVI (2011). *Rapport annuel 2010-2011*, [En ligne], http://www.SOCODEVI.org/_uploads/documents/rapport_annuel_2010_2011/index.html#/2/zoomed (Page consultée le 7 juillet 2011)
- SOCODEVI (s.d.). *Des réalisations*, [En ligne], http://www.SOCODEVI.org/_userfiles/file/Realisations.pdf (Page consultée le 13 septembre 2011).
- SOCODEVI (s.d.). *PADEL, un projet d'appui au développement local*, SOCODEVI
- SOCODEVI (site internet). *Un réseau de coopératives et de mutuelles qui coopère, enrichit et partage* [En ligne], http://www.SOCODEVI.org/fr/_index.php (Page consultée le 4 juin 2009).
- TECSULT (site internet). *Tecult devient AECOM Tecult*, [En ligne], <http://www.tecsult.com/accueil.htm> (Page consultée le 6 octobre 2009).
- Van Rooy, A. (1995). *Une promesse partielle ? Le soutien canadien au développement social dans le Sud*, Ottawa, Institut Nord-Sur, 93 p.
- World Cocoa Fondation (site internet). *Encouraging sustainable, responsible Cocoa growing*, [En ligne], <http://www.worldcocoafoundation.org> (Page consultée le 14 septembre 2011)

Achévé d'imprimer

IMPRIMERIE
l'ARTOgraphe

Coopérative de travailleurs actionnaire

332, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec)
Mai 2012

Pour rejoindre les deux auteurs

LOUIS FAVREAU : louis.favreau@uqo.ca

ERNESTO MOLINA : ernesto.molina@usherbrooke.ca

Pour rejoindre les deux organisations

Alliance de recherche universités-communautés Développement territorial et coopération (ARUC-DTC)

Université du Québec à Rimouski
300, allée des Ursulines
C.P. 3300, Succ. A
Rimouski (Québec), G5L 3A1
Téléphone : **418 723.1986**, *poste 1247*
Courriel : aruc-dtc@uqar.ca
<http://aruc-dtc.uqar.qc.ca>

Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI)

Siège social au Canada:
850, avenue Ernest-Gagnon, édifice 5
bureau 160, Québec (Québec), G1S 4S2
Téléphone : **418 683.7225**
Télécopieur : 418 683.5229
Courriel : info@socodevi.org
<http://www.socodevi.org>

Les coopératives ont une longue, très longue histoire. Plus d'un siècle et demi quand on remonte aux coopératives pionnières comme celle de Rochdale (1844) et aux mutuelles. Historiquement, elles ont été portées par le mouvement des travailleurs et des agriculteurs dans les pays du Nord, permettant ainsi d'illustrer les possibilités d'une société plus démocratique, plus équitable et plus solidaire.

Sans remonter aussi loin dans le temps, des milliers de coopératives ont aussi vu le jour dans les pays du Sud. De petits producteurs agricoles se sont organisés, des communautés se sont donné les services d'une finance de proximité, des services de base en matière de santé ou en matière d'infrastructures (énergie solaire par exemple). Dans le Sud, elles ont souvent le support d'organisations issues du mouvement coopératif du Nord pour leur développement. La Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) est de celles-là.

Les coopératives sont incontournables dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre, concrètement, une «autre économie» au service de la société parce qu'elle est notamment fondée sur l'intercoopération à petite échelle (la communauté locale) comme à très grande échelle (au plan international). On trouvera dans ce document une organisation de coopération internationale du Nord issue du mouvement coopératif québécois et opérant depuis plus de 25 ans sur une plus grande échelle en ayant accompagné jusqu'à maintenant plus de 650 organisations dans 40 pays du Sud.

Recherche et rédaction : Louis Favreau et Ernesto Molina

Docteur en sociologie et professeur à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), titulaire d'une chaire de recherche, la CRDC, **Louis Favreau** a été membre, directeur puis rédacteur en chef de la revue *Économie et Solidarités* pendant une décennie (1990-2000). Auteur de nombreux ouvrages dont les derniers portent sur *l'Économie et la société, pistes de sortie de crise* (2011 avec Ernesto Molina), *le mouvement coopératif* (2010), *le commerce équitable* (2010) et *la solidarité internationale* (2008).

Enseignant à l'Université de Sherbrooke, **Ernesto Molina** a une longue trajectoire dans le domaine des coopératives, des organisations communautaires et de la coopération internationale (Québec et Amérique latine). Rédacteur en chef de la revue UNIRCOOP (2003-2008), revue internationale traitant des coopératives dans les pays du Nord et du Sud, il dispose de trois maîtrises (sociologie, travail social, développement des coopératives). Co-auteur du livre *Économie et la société, pistes de sortie de crise*, ouvrage paru aux Presses de l'Université du Québec en 2011.

ISBN 978-2-89251-466-7



9 782892 514667